



COMPTE-RENDU DE LA 12^E SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION: 12-23 OCTOBRE 2015

La 12^e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CdP 12 de la CLD) s'est réunie à Ankara, en Turquie, du 12 au 23 octobre 2015. Environ 6000 participants se sont rassemblés pour cette réunion de deux semaines, et ont adopté 35 décisions à la suite des débats sur les divers points de l'ordre du jour portant notamment sur la Désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), y compris la façon d'atteindre la cible de Neutralité dans la dégradation des terres (NDT) et la façon d'aligner les objectifs de la CLD et les programmes d'actions des Parties sur les Objectifs de développement durable (ODD) récemment adoptés. Les Parties ont également examiné de possibles messages à l'intention de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, qui se déroulera du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Un segment de haut niveau s'est déroulé les 20 et 21 octobre. Après un discours d'ouverture prononcé par le Président de la Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, des tables rondes ministérielles se sont penchées sur le thème suivant: « Transformer en actions le concept de Neutralité en matière de dégradation des terres », « Intégrer les politiques de gestion des sécheresses dans les programmes nationaux et réduire les effets de la sécheresse », et « La résilience climatique à travers une Gestion durable des terres ». Le segment de haut niveau a également compris des dialogues avec les organisations de la société civile (OSC), avec des représentants du secteur privé, et avec des parlementaires.

Les deux organes subsidiaires de la CLD, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), se sont également réunis parallèlement à la CLD. Le CST a élaboré six décisions pour examen par la CDP, relatives aux résultats de la 3^e Conférence scientifique de la CLD, à

l'amélioration de l'efficacité du CST, à l'amélioration de la diffusion des connaissances, et au programme de travail de l'Interface science-politique (ISP), entre autres. Le CRIC a élaboré huit décisions pour examen par la CDP, relatives, entre autres: à la collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); à la mise en place de cibles volontaires de NDT au niveau national dans le cadre des Programmes d'action nationaux (PAN) et des rapports nationaux, la décision comprenant également des dispositions relatives au financement pour soutenir la fixation de cibles nationales visant à atteindre la NDT; aux mesures visant à réaliser le Plan-cadre stratégique décennal pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie); aux procédures pour la communication de l'information à soumettre à la CDP, notamment concernant les indicateurs de progrès relatifs aux tendances du couvert des sols, de la productivité des terres,

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CLD	2
Rapport de la CdP12 de la CLD	4
Comité plénier	5
Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	12
Comité de la science et de la technologie	17
Segment de haut niveau	22
Inclusion des activités des OSC dans le programme officiel de travail de la CdP: Session de dialogue ouvert	23
Plénière de clôture	24
Brève analyse de la CdP 12	24
Réunions à venir	26
Glossaire	28

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tallash Kantai, Jennifer Lenhart, Ph.D., Wangu Mwangi, Laura Russo, Tristan Tyrrell et Lynn Wagner, Ph.D. Edition numérique: Francis Dejon. Version française: Alexandra Lefevre - Correctrice: Sandra Gagnon, Ph.D. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IISD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: l'Union européenne, le Gouvernement suisse (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Direction du développement et de la coopération (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de la CdP 12 de la CLD a été fourni par la Commission européenne, le Secrétariat de la CLD et le Ministère des Forêts et de la gestion de l'eau de la Turquie. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IISD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IISD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

et des stocks de carbone; et au cadre de résultats sur la base duquel le CST, le CRIC, le Mécanisme mondial (MM) et le Secrétariat organiseront leurs travaux pour la période 2016-2019.

En plus d'adopter les décisions du CST et du CRIC, la CDP a examiné et finalement adopté une série de décisions clés portant, entre autres, sur les indicateurs de progrès, le champ d'application de la Convention ainsi que la définition de la NDT et les efforts déployés par les Parties pour y parvenir. Par ces décisions, la CDP: a proposé d'utiliser des indicateurs de progrès pour surveiller et rapporter les tendances du couvert des sols, de la productivité des terres, et des stocks de carbone dans le cadre des Conventions de Rio (la CLD, la Convention sur la diversité biologique, et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques); a noté qu'une grande partie de la dégradation des terres se produit en dehors des zones arides, semi-arides et subhumides sèches, et a reconnu que les Parties peuvent utiliser la CLD pour guider leurs politiques relatives à la DDTs; et a décidé que les efforts visant à atteindre la cible 15.3 des ODD « constituent un véhicule solide pour la mise en œuvre de la CLD ». Les Parties ont approuvé la définition de la NDT comme « un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires pour soutenir les fonctions et services des écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent à des échelles temporelles et spatiales spécifiées pour les écosystèmes ». La CDP a demandé au Directeur du MM d'élaborer, en consultation avec la Secrétaire exécutive, des options permettant d'augmenter les incitations et le soutien financier pour des activités relatives à la DDTs, y compris la possible création d'un fonds indépendant pour la NDT.

Les participants ont quitté le Centre international de conventions et d'exposition Congresium Ankara vendredi 23 octobre à minuit, exténués, mais prudemment optimistes concernant le chemin dégagé par la CDP 12 pour la Convention. Les délégués sont convenus que les Parties s'efforceront d'atteindre un objectif unique et, ce faisant, joueront un rôle important dans le suivi du programme des Nations unies pour le développement durable d'ici à 2030. Au cours de la réunion, le FEM et le pays hôte, à travers leur initiative d'Ankara, ont annoncé la disponibilité de financements pour l'établissement de cibles volontaires de NDT au niveau national. Les délégués sont également convenus de convoquer une réunion spéciale intersessions du CRIC –intitulée « CRIC méthodologique »–, pour fournir davantage d'orientations concernant la structure d'établissement et d'examen des rapports avant la CDP 13. D'autres décisions, dont celle relative à la reconnaissance et au développement des efforts de l'ISP, établie lors de la CDP 11 en tant que mécanisme de conseil scientifique aux Parties, ont été accueillies positivement, comme autant d'évolutions substantielles pour une Convention occupée durant de longue date à examiner son organisation interne. Les participants prévoient une période biennale chargée, car tous les acteurs vont s'efforcer d'atteindre collectivement la cible 15.3 des ODD et chercher à produire des résultats tangibles pour les zones arides et pour les terres dégradées partout dans le monde.

BREF HISTORIQUE DE LA CLD

La CLD est la pièce maîtresse des efforts de la communauté internationale pour lutter contre la désertification et l'érosion des terres dans les zones arides. Elle a été adoptée le 17 juin 1994 et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. Actuellement, elle compte 195 parties. La CLD reconnaît les aspects physiques, biologiques et socioéconomiques de la désertification, ainsi que l'importance de réorienter le transfert de technologie sur la demande et d'impliquer les communautés locales dans la lutte contre la DDTs. L'élément central de la CLD est l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux par les gouvernements nationaux, en coopération avec les institutions des Nations Unies, les bailleurs de fonds, les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG).

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, adopté la résolution 47/188 qui appelle à la création d'un Comité de négociation intergouvernemental pour l'élaboration d'une convention visant à lutter contre la désertification (CNID) dans les pays confrontés à de graves sécheresses et/ou à la désertification, en particulier en Afrique. Le CNID s'est réuni à cinq reprises, entre mai 1993 et juin 1994, et a rédigé la CLD ainsi que quatre annexes régionales de mise en œuvre pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et la Méditerranée du Nord.

CdP 1 à 11: La CdP s'est réunie chaque année de 1997 à 2001. Au cours de ces réunions, les délégués ont, entre autres: sélectionné Bonn, en Allemagne, comme emplacement du Secrétariat de la Convention, et le Fonds international de développement agricole (FIDA) comme institution devant administrer le MM, qui travaille avec les pays sur les stratégies de financement pour la Gestion durable des terres (GDT); a approuvé un Mémoire d'accord (MoU) concernant le MM; a créé un groupe de travail spécial pour examiner et analyser les rapports sur les programmes d'action nationaux, infrarégionaux et régionaux; a adopté une cinquième Annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale (CEE); a créé le CRIC; et a soutenu la proposition du FEM de désigner la dégradation des terres comme domaine d'intervention en matière de financement.

La CdP 6 s'est tenue en 2003 à La Havane, à Cuba. Les délégués y ont, entre autres, désigné le FEM comme mécanisme financier de la Convention, décidé qu'un examen complet des activités du Secrétariat serait entrepris par le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies, et demandé au Secrétariat de faciliter une étude de faisabilité chiffrée sur tous les aspects de la coordination régionale. La CdP 7 s'est déroulée en 2005 à Nairobi, au Kenya. Les délégués y ont examiné la mise en œuvre de la Convention et ont élaboré un MoU entre la CLD et le FEM. Un groupe de travail intergouvernemental intersessions a été créé pour examiner le rapport du CCI et élaborer un projet de Stratégie.

La CdP 8 s'est réunie à Madrid, en Espagne, en 2007, et a, entre autres, adopté une décision concernant la Stratégie. Les délégués ont également demandé au CCI de procéder à une

évaluation du MM pour présentation à la CdP 9. Les délégués à la CdP 8 ne sont pas parvenus à s'accorder sur le programme et budget, et une session extraordinaire de la CdP s'est tenue au siège des Nations Unies, à New York, le 26 novembre 2007, pour conclure ce point.

La CdP 9 s'est réunie à Buenos Aires, en Argentine, en 2009. Les délégués y ont mis l'accent sur un certain nombre de points, comme demandé par la Stratégie, et ont adopté 36 décisions portant sur: les plans de travail quadriennaux et les programmes de travail biennaux du CRIC, du CST, du MM et du Secrétariat; l'évaluation du MM par le CCI; le mandat du CRIC; les modalités de fonctionnement des mécanismes de coordination régionale; la stratégie de communication; et le programme et budget.

La CdP 10 a eu lieu en 2011, à Changwon, en République de Corée. Les délégués y ont adopté 40 décisions portant, entre autres, sur la structure de gouvernance du MM, décision à travers laquelle les Parties sont convenues que la responsabilité et la représentation légales du MM sont transférées du FIDA au Secrétariat de la CLD.

La CdP 11 a eu lieu en 2013, à Windhoek, en Namibie. Les délégués y ont adopté 41 décisions visant, entre autres, à: approuver les nouvelles conditions d'hébergement du MM; initier le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20); établir une ISP pour améliorer la CLD en tant qu'autorité mondiale sur la DDTS et la GDT; et approuver la création du Portail de partage des connaissances scientifiques (PPCS).

CRIC: Le CRIC a tenu sa première session en 2002, à Rome, en Italie, au cours de laquelle les délégués ont examiné les exposés des cinq régions de la CLD, ainsi que les données concernant les mécanismes financiers soutenant la mise en œuvre de la CLD et les avis fournis par le CST et le MM.

La CRIC 2 (2003) a examiné la mise en œuvre de la CLD et ses arrangements institutionnels, ainsi que le financement de la mise en œuvre de la CLD par les agences et institutions multilatérales. La CRIC 3 (2005) a examiné la mise en œuvre de la Convention en Afrique et a passé en revue les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial. La CRIC 4 (2005) s'est penchée sur le renforcement de l'application de la Convention en Afrique, l'amélioration de la communication et des procédures d'établissement des rapports, la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre, et la collaboration avec le FEM.

La CRIC 5 (2007) a examiné la mise en œuvre de la Convention dans les régions autres que l'Afrique, les moyens d'améliorer la communication des données et l'établissement des rapports nationaux, et l'Année internationale des déserts et de la désertification 2006. La CRIC 6 (2007) a examiné les rôles que les pays développés et en développement Parties devraient jouer dans la mobilisation des ressources, et la collaboration avec le FEM. La CRIC 7 (2008) a examiné: les plans et programmes de travail des organes de la Convention; le format des futures réunions du CRIC; les indicateurs et le suivi de la Stratégie; et les principes devant présider à l'amélioration des procédures de communication des données ainsi que de la qualité et du format des rapports soumis à la CdP.

La CRIC 8 (2009) a examiné les plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention et les indicateurs et directives encadrant l'établissement des rapports. Les délégués y ont recommandé l'adoption de la proposition d'un Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS). La CRIC 9 (2011) a examiné, entre autres points, les analyses préliminaires des données contenues dans les rapports du PRAIS.

La CRIC 10 (2011) a discuté de l'orientation stratégique des institutions et organes subsidiaires de la Convention, adopté quatre objectifs opérationnels pour évaluer la mise en œuvre de la Convention par rapport à des indicateurs de performance, et approuvé un processus itératif sur les procédures de communication des données et l'affinement des méthodes d'examen et de compilation des bonnes pratiques. La CRIC 11 (2013) a examiné les progrès accomplis dans l'alignement des PAN sur la Stratégie. Les délégués ont également examiné la contribution du Groupe de travail intersessions pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie et celle du Groupe consultatif spécial d'experts techniques sur « la délimitation opérationnelle des zones touchées », et a également pris note de la contribution de la troisième session spéciale du CST (CST S-3) concernant la meilleure façon de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

La CRIC 12 (2013) a approuvé 12 décisions, portant notamment sur: les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la Convention; l'interaction de la CLD avec le FEM; les plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention; l'évaluation des flux financiers destinés à la mise en œuvre; l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention vis-à-vis des objectifs stratégiques 1, 2 et 3, et des objectifs opérationnels de la stratégie décennale; et les indicateurs de résultats et de progrès, la méthodologie et les procédures d'établissement des rapports.

La CRIC 13 (2015) a évalué la mise en œuvre de la Convention à l'aune de ses cinq objectifs opérationnels: plaidoyer, sensibilisation et éducation; cadre d'action; science, technologie et connaissances; renforcement des capacités; et financement et transfert de technologie. Le CRIC a également examiné le soutien financier destiné à la mise en œuvre de la Convention, et l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des programmes d'action en vue du cadre de développement durable pour l'après-2015.

CST: Le CST a tenu des réunions parallèles à chaque CdP. Sur recommandation de la CST 1, la CdP a créé un groupe spécial chargé de superviser le processus de veille sur les repères et indicateurs, et a décidé que la CST 2 examinerait les liens entre les savoirs traditionnels et les connaissances modernes. La CST 3 a recommandé que la CdP désigne des groupes spéciaux sur les savoirs traditionnels et sur les systèmes d'alerte précoce. La CST 4 a soumis des propositions concernant l'amélioration du travail du CST et la CST 5 a adopté des modalités visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité du CST, à travers, notamment, la création d'un groupe d'experts. La CST 6 a, entre autres, poursuivi les discussions relatives à l'amélioration de l'efficacité et de

l'efficacité. La CST 7 a abordé la dégradation des terres, la vulnérabilité et la réhabilitation, entre autres questions. La CST 8 a décidé d'organiser les sessions futures sous forme de conférence à prédominance scientifique et technique, ce qui a conduit à la tenue de la première Conférence scientifique de la CLD à la CST 9, en 2009.

La CST S-1 (2008) a été consacrée à l'examen des préparatifs de la CST 9, des éléments de la Stratégie, relatifs au CST, du plan de travail quadriennal du CST et programme de travail chiffré biennal, et des conseils devant être fournis au CRIC sur la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie.

La CST 9 s'est réunie en même temps que la CdP 9, réunion au cours de laquelle la 1^{re} Conférence scientifique a été organisée pour examiner le thème « Suivi et évaluation biophysique et socio-économique de la désertification et de la dégradation des terres, pour soutenir la prise des décisions dans le domaine de la gestion des terres et de l'eau ». La CST 9 a également élaboré des décisions concernant l'évaluation de l'expérience de la 1^{re} Conférence scientifique et l'organisation d'une 2^e Conférence scientifique sur le thème « Évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches ». En outre, le CST a recommandé deux indicateurs: la proportion des populations vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées, et l'état de la couverture végétale, en tant que sous-ensemble minimal requis d'indicateurs d'impact pour les rapports devant être établis par les pays touchés à partir de 2012.

La CST S-2 a examiné, entre autres, l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les seuils de référence pour l'utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact. La CST 10 a établi deux groupes de travail spéciaux: l'un pour poursuivre le processus itératif participatif de l'affinement des indicateurs d'impact et du suivi et de l'évaluation des impacts, et l'autre, pour poursuivre l'examen des options relatives à la fourniture d'avis scientifiques à la CLD.

La CST S-3 (2013) s'est réunie parallèlement à la 2^e Conférence scientifique de la CLD, qui a examiné la recherche et les meilleures pratiques face à la DDTS et qui a proposé des méthodologies pour l'estimation des coûts et avantages de la GDT.

La CST 11 (2013) a transmis des décisions à la CdP recommandant, entre autres, d'établir l'ISP et le PPCS, et la mise en place de deux groupes de travail spéciaux, l'un sur le processus itératif et participatif d'affinement et de suivi des indicateurs d'impact, et l'autre sur l'examen des options relatives à la fourniture d'avis scientifiques à la CLD.

La CST S-4 (2015) et la 3^e Conférence scientifique de la CLD se sont réunies parallèlement et ont abordé le thème de « La lutte contre la désertification/la dégradation des terres et la sécheresse pour la réduction de la pauvreté et le développement durable: La contribution de la science, de la technologie et des savoirs et pratiques traditionnels ».

RAPPORT DE LA CDP12 DE LA CLD

Pohamba Shifeta, Ministre de l'environnement et du tourisme de Namibie et Président de la CdP11, a ouvert la CdP12 lundi 12 octobre 2015, et a demandé aux participants de garder une minute de silence en solidarité avec les personnes touchées par les récentes attaques survenues à Ankara le 10 octobre. Il a estimé que la récente adoption des ODD contribuera à élever le profil des questions relatives à la DDTS dans la sphère politique, et a appelé à consacrer des ressources suffisantes pour parvenir à l'objectif de NDT de la Convention.

Les délégués ont ensuite élu Veysel Eroğlu, Ministre turc des forêts et des affaires relatives à la ressource en eau, Président de la CdP12. Eroğlu a souligné que les changements climatiques, la désertification et la sécheresse sont parmi les plus grands défis du monde d'aujourd'hui, car ils touchent directement 1,5 milliard de personnes. Il a mis en exergue l'initiative de la Turquie intitulée « Le chemin d'Ankara » visant à engager la communauté des entreprises sur les questions relatives à la DDTS. Melih Gökçek, Maire d'Ankara, a identifié les efforts visant à améliorer la proportion d'espaces verts par habitant dans la ville.

La Secrétaire exécutive de la CLD Monique Barbut, a affirmé que la Convention est une « organisation en mouvement » et a signalé la reconnaissance croissante des questions relatives aux terres au niveau mondial, en soulignant l'inclusion d'une cible de NDT dans les ODD et la reconnaissance du rôle des terres dans les négociations relatives aux changements climatiques. Elle a mis en exergue les « ambitieuses décisions » requises de la part de la CdP12 pour faire de la NDT une cible quantifiable servant de guide à la Convention dans les 15 prochaines années.

Nicolas Hulot, Conseiller spécial auprès du Président français, a souligné le besoin de reconnaître que: vivre en harmonie avec la nature est une force; que la désertification et les changements climatiques sont liés; et qu'un modèle économique fondé sur la coopération, la justice et le commerce équitable doit être développé.

DÉCLARATIONS LIMINAIRES: L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine), a considéré que l'objectif de parvenir à la NDT d'ici à 2030 va « changer la donne », en signalant que cela permettrait aux pays de travailler sur d'autres ODD comme la sécurité alimentaire, la pauvreté, la santé, la biodiversité et les changements climatiques. Attirant l'attention sur la Conférence de Paris sur les changements climatiques à venir, le délégué a appelé la CdP12 à envoyer un message fort concernant les approches fondées sur les territoires pour lutter contre les changements climatiques.

Le Luxembourg, au nom de l'Union européenne (UE), a signalé que la DDTS reste un phénomène mondial complexe et largement sous-estimé, en citant les estimations de l'Initiative relative à l'Économie de la dégradation des terres (EDT) selon laquelle 50 millions de personnes pourraient être forcées d'émigrer dans les 50 prochaines années. Le délégué a salué l'inclusion d'un objectif spécifique et d'une cible sur la NDT dans le Programme de développement durable d'ici à 2030, et a souligné les liens avec d'autres objectifs et cibles internationaux,

notamment: la reconnaissance de l'autonomisation des femmes dans le développement durable telle qu'établie dans le Programme d'action d'Addis-Abeba; les efforts des trois Conventions de Rio et du FEM visant à élaborer des indicateurs communs de progrès; et les travaux de l'ISP de la Convention visant à améliorer la coordination avec d'autres groupes scientifiques.

L'Afrique du Sud, au nom des États africains (Annexe I), a salué l'adoption de la cible relative à la NDT dans le cadre des ODD et a souligné le besoin d'une double approche pour parvenir à un monde neutre en dégradation des terres d'ici à 2030, y compris les pratiques de GDT et la réhabilitation des terres déjà dégradées à travers un élargissement des ressources en matière de financement et de technologie, ainsi qu'au moyen de synergies renforcées entre partenaires.

L'Inde, au nom des États d'Asie et du Pacifique (Annexe II), a souligné le besoin que la CdP12 garantisse que les actions visant à mettre en œuvre les ODD et la CLD soient renforcées à tous les niveaux et que le rôle des approches territoriales dans l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques reçoive l'attention qu'elles méritent lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques. Le délégué a ajouté que la fréquence des réunions des organes de la Convention ne devrait pas être réduite, du moins pas avant que les impacts des processus relatifs aux ODD et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur la CLD n'aient été clarifiés.

Saint-Vincent et les Grenadines, au nom du Groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC), reconnaissant que le concept de NDT a été entériné comme partie intégrante du Programme de développement durable d'ici à 2030, le délégué a appelé clarifier le concept, sa méthodologie et ses indicateurs. Il s'est dit préoccupé par la proposition de restructurer le CRIC et déçu du manque de soutien reçu par les États d'Amérique Latine et des Caraïbes (Annexe III) dans l'organisation de leur réunion préparatoire régionale.

Le Portugal, au nom des États du Nord de la Méditerranée (Annexe IV), a noté que chaque Partie est touchée de façon différente et a des capacités qui lui sont propres. Le délégué a soutenu l'établissement d'une cible volontaire sur la NDT.

L'Arménie, au nom de l'Europe centrale et orientale (CEE) (Annexe V), a reconnu le travail du Groupe de travail intergouvernemental (GTI) sur la NDT et, dans ce contexte, a soutenu la suppression des crochets dans le texte relatif à la définition de la NDT. Il a également salué les résultats de la 3^e Conférence scientifique de la CLD et a appelé à tenir davantage de conférences scientifiques.

La Fondation TEMA, s'exprimant au nom des OSC, a salué l'accent mis sur les sols et l'inclusion du concept de NDT dans les ODD, mais a souligné le besoin de clarifier les questions relatives à la mesure des impacts, à l'équité et à la gouvernance. La déléguée a souligné que le mécanisme de financement pour la NDT devrait « permettre aux communautés d'améliorer la gestion des terres et de ne pas promouvoir le transfert des terres à des tiers », et a appelé à mettre en place des partenariats publics-privés pour adhérer aux Directives volontaires de l'Organisation

des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (Directives volontaires).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ÉLECTION

DU BUREAU: Les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux avec des amendements mineurs présentés oralement (ICCD/COP(12)/1 et Add.1).

Les délégués ont élu les candidats suivants comme Vice-Présidents de la CdP12: Skumsa Mancotywa (Afrique du Sud) et Jean Muneng (République démocratique du Congo) pour les États africains; Sun Guoshun (Chine) et Mohsen Abdolhoseini (Iran) pour les États d'Asie et du Pacifique; Ashot Vardevanyan (Arménie) et Vesna Indova (Ancienne République yougoslave de Macédoine) pour la CEE; Felipe Costa (Brésil) et Haendel Sebastián Rodríguez Gonzáles (Colombie) pour le GRULAC; et Grammenos Mastrojeni (Italie) et un représentant de la Turquie pour l'Europe de l'Ouest et autres États.

Les délégués ont ensuite établi un Comité plénier (COW) pour examiner les points de l'ordre du jour suivants: incidences du programme de développement pour l'après-2015 pour la CLD; mise en œuvre efficace de la Convention; programme et budget; et les questions de procédure, incluant notamment la demande soumise par les pays Parties visés à l'Annexe V concernant le mandat et le champ d'application de la Convention. Les délégués ont également adopté le document relatif à l'accréditation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à l'admission des observateurs (ICCD/COP(12)/15), en notant, entre autres, que 314 OSC ont été accréditées pour participer à la CdP12.

Cinq groupes de contact ont été créés, pour négocier les décisions de la CdP. Le groupe de contact sur le programme et le budget, sous la modération de A.K. Mehta (Inde). Le groupe de contact du COW sur les questions autres que le programme et le budget, co-facilité par Karma Dema Dorji (Bhoutan) et Luca Marmo (UE). Le Groupe de Contact sur le CST, facilité par Matthias Magunda (Ouganda). Le groupe de contact conjoint CRIC/CST, facilité par Richard Mwendandu (Kenya), qui a également présidé le groupe de contact sur le CRIC. Le rapport ci-après résume les discussions et les décisions des délégués à la CdP12 de la CLD.

COMITÉ PLÉNIER

Mardi 13 octobre, la CdP a élu Thomas Tichelmann (Irlande) Président du COW. Le COW a mené des discussions initiales sur la plupart des points de l'ordre du jour, et a négocié ses décisions au sein de deux groupes de contact.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015: INCIDENCES POUR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION: Rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur la neutralité en matière de dégradation des terres, et intégration des buts et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre de la CLD:

Le rapport du GTI a été abordé au sein du COW le 13 octobre. Lors de sa présentation du document (ICCD/COP(12)/4),

le Secrétariat a fait référence au paragraphe 55 du rapport « Transformer notre monde: Programme de développement durable d'ici à 2030 » adopté par l'AGNU, en soulignant que les ODD et les cibles sont intégrés, indivisibles et applicables de façon universelle, en tenant compte des contextes et priorités nationales, et que les cibles sont définies comme ambitieuses et globales, laissant aux gouvernements le soin d'établir leurs propres cibles nationales.

Concernant la définition proposée pour la NDT dans le document, la CEE, la Turquie, le Maroc, le Pérou, l'UE, la Tanzanie et l'Égypte ont soutenu l'idée de définir la NDT pour tous les types de terres. Le Brésil a signalé que le champ de la NDT est décrit comme incluant « les zones arides, semi-arides et subhumides sèches ».

L'Argentine, Cuba, la Colombie, la Namibie et le Mexique ont appelé à soutenir techniquement et financièrement la mise en œuvre de la NDT et son suivi. La Chine a souligné le besoin d'élargir les projets pilotes de la NDT. L'Indonésie a préféré l'approche d'une NDT conduite par les pays. Les Philippines ont proposé d'intégrer la NDT dans les PAN. Les États-Unis ont soutenu une bonne préparation pour réduire le risque d'échec et d'aggravation de la dégradation.

L'UICN a plaidé pour que la NDT soit abordée à une échelle appropriée pour sauvegarder la biodiversité. Le groupe Société civile a souligné que la NDT ne doit pas porter atteinte aux droits fonciers.

La question a été reprise dans le groupe de contact du COW sur les questions autres que le programme et le budget, du 13 au 21 octobre. Jeudi 22 octobre, le COW a examiné un projet de décision sur l'intégration des ODD et des cibles dans la mise en œuvre de la CLD et du rapport du GTI sur la NDT (ICCD/COP(12)/L.4). Le Brésil a estimé que la décision est parvenue à un « subtil équilibre », en ajoutant que les négociations sur cette décision, ainsi que sur la décision ICCD/COP(12)/L.2, étaient parmi les plus difficiles de l'ordre du jour du COW. Le délégué a souligné que, si la NDT peut servir comme un nouvel outil, les Parties ne devraient pas oublier les approches établies concernant la DDTS au moment de s'engager dans une nouvelle voie. Les délégués ont adopté la décision. Le même jour, en séance plénière de la CdP, le Brésil a soutenu l'adoption du texte, en soulignant l'approche novatrice de la NDT et son importance dans le soutien à la réalisation des objectifs de la Convention. Le délégué a appelé les pays développés à fournir un soutien financier aux Parties affectées pour atteindre la cible 15.3 des ODD. La CdP a adopté la décision sans amendements.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(12)/L.4), la CdP, entre autres: accueille avec satisfaction l'adoption par l'AGNU du document final « Transformer notre monde: Programme de développement durable d'ici à 2030 », comprenant les ODD et la cible 15.3 relative à la lutte contre la désertification, à la restauration des terres et des sols dégradés, y compris les terres affectées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et aux efforts pour parvenir à un monde neutre en dégradation des terres. Par ailleurs, la décision:

- note que les ODD sont intégrés, indivisibles, et applicables de façon universelle, et que les cibles sont ambitieuses, et laissent à chaque gouvernement le soin de fixer ses propres cibles nationales;
- rappelle que les efforts déployés pour atteindre la cible 15.3 des ODD doivent également servir à traiter les éléments plus généraux du Programme de 2030;
- reconnaît le rôle unique que joue la CLD dans le traitement de la DDTS dans les zones touchées et l'importance de ses efforts pour aider les Parties à aborder la cible 15.3 des ODD aux niveaux national et infranational, tout en reconnaissant que la pleine mise en œuvre de la cible 15.3 des ODD va demander la contribution d'autres organes et instances, et que la Convention doit chercher à travailler en coopération, dans le cadre de son champ d'application;
- reconnaît que la cible 15.3 des ODD est reliée aux objectifs de la Convention et que s'efforcer de parvenir à la NDT contribuerait de façon significative aux trois dimensions du développement durable, ce qui pourrait éventuellement inclure l'élaboration de cibles nationales;
- approuve la définition scientifique de la NDT établie par le GTI comme suit: « la NDT est un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires pour soutenir les fonctions et services des écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent à des échelles temporelles et spatiales spécifiées pour les écosystèmes »;
- reconnaît qu'aux fins de la Convention, la définition s'applique aux zones touchées telles que définies dans le corps textuel de la Convention; et
- décide que le fait de s'efforcer d'atteindre la cible 15.3 des ODD constitue un vecteur solide pour guider la mise en œuvre de la CLD.

La décision invite les Parties: à formuler des cibles volontaires pour atteindre la NDT conformément à leurs circonstances et priorités nationales; à utiliser l'approche de surveillance et d'évaluation adoptée dans la décision 22/CdP.11 comprenant des indicateurs de progrès (dans l'annexe à la décision) et d'autres indicateurs éventuels; à explorer les options sur la façon d'intégrer les cibles volontaires de NDT dans leurs PAN en tant que partie intégrante de leurs réflexions globales sur la mise en œuvre des ODD; et à promouvoir l'utilisation de cibles de NDT, de projets et d'autres initiatives de GDT comme autant de vecteurs efficaces pour mobiliser davantage de financements durables et des investissements responsables pour résoudre les problèmes de DDTS. Les pays développés Parties sont encouragés à soutenir les efforts des pays en développement Parties dans la promotion de la GDT et dans leurs efforts pour atteindre la NDT, en leur fournissant des ressources financières, un accès facilité aux technologies appropriées et d'autres formes de soutien.

La CdP demande au Secrétariat de la CLD, en tant qu'organisation conductrice des questions relatives à la DDTS, de prendre l'initiative et d'inviter d'autres instances et parties prenantes concernées, telles que les instances des Nations Unies, les organisations internationales, les institutions financières,

les OSC et le secteur privé, à coopérer pour atteindre la cible 15.3 des ODD. Elle prie le Secrétariat et les organes de la CLD concernés, dans le cadre du champ d'application de la Convention: d'élaborer des options pour élargir et multiplier les initiatives de NDT et autres pratiques de GDT réussies; d'explorer les partenariats qui pourraient fournir un soutien aux Parties en élaborant un « guide d'utilisateur » pour la mise en œuvre de la NDT au niveau des pays; d'élaborer des orientations pour la formulation de cibles et initiatives nationales en matière de NDT, y compris l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de réformes politiques, de mécanismes d'investissement et d'incitation; et du renforcement des capacités pour aborder la DDTs; de diffuser des options permettant d'intégrer les cibles et initiatives de NDT dans les PAN; de poursuivre l'élaboration, maintenir sous surveillance et faciliter l'utilisation du cadre d'indicateurs de la CLD, y compris à travers des projets pilotes, comme une contribution au processus de suivi, d'évaluation et de communication des progrès accomplis concernant les cibles nationales de NDT; et d'améliorer l'efficacité de la collaboration avec les autres Conventions de Rio et d'autres partenaires pour soutenir la mise en œuvre et le suivi des cibles et initiatives de NDT.

La CdP prie le Directeur exécutif du MM, en consultation avec la Secrétaire exécutive, d'élaborer des options pour accroître les incitations et le soutien financier, y compris en aidant à l'éventuelle création d'un fond indépendant pour la NDT, et prie la Secrétaire exécutive de rapporter à la CdP13 les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision.

L'annexe à la décision identifie six indicateurs de progrès: les tendances démographiques des populations vivant en deçà du seuil de pauvreté et/ou les tendances des inégalités de revenu dans les zones touchées; les tendances de l'accès à l'eau potable dans les zones touchées; les tendances du couvert des sols; les tendances de la productivité ou du fonctionnement des terres; les tendances des stocks de carbone et du sous-sol; et les tendances de l'abondance et de la distribution d'espèces spécifiées.

Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention: Ce point a d'abord été examiné par le groupe de contact sur le CRIC puis transmis au groupe de contact du COW sur les Questions autres que le programme et le budget. Vendredi 23 octobre, le Président du COW Tichelmann a invité les délégués à adopter un projet de décision sur la question. La décision a été adoptée par le COW puis par la CdP sans amendements.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(12)/L.22), la CdP, entre autres: décide d'établir un Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention (GTI-FCS) conforme au champ d'application et au mandat de la Convention, afin: d'évaluer évaluer la Stratégie, y compris l'efficacité de sa mise en œuvre et la pertinence des indicateurs de progrès pour la période à venir; d'examiner les options d'une possible approche stratégique future pour la Convention, pour déterminer notamment si la Stratégie actuelle doit être étendue ou révisée, ou si une nouvelle stratégie devrait

être adoptée; et de proposer une approche que la Convention pourrait adopter pour ses futures orientations stratégiques, ainsi que les éléments qu'une telle approche devrait comporter.

La CdP décide également que le GTI-FCS prendra en considération le texte de la Convention et la Stratégie, l'examen à mi-parcours de la Stratégie, le rôle d'une stratégie pluriannuelle, les aspects pertinents de l'ODD 15 et de la cible 15.3 des ODD, les décisions pertinentes de la CdP, et le caractère limité de la capacité des Parties à augmenter les ressources financières fournies à la Convention. La CdP prie le Secrétariat de préparer un document préliminaire de cadrage en vue de la première réunion du GTI-FCS pour éclairer ses travaux, et décide que le GTI-FCS comprendra au maximum cinq représentants de chaque région, dont trois seront financés par des ressources issues du Programme et du Budget pour la période 2016-2017 et le reste sera financé par des ressources volontaires. La CdP prie le GTI-FCS de présenter ses conclusions préliminaires à la CRIC 15 pour recueillir ses commentaires, et de présenter ses propositions aux Parties pour examen à la CdP 13.

Mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) (DNUDD): Lundi 19 octobre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(12)/2, en signalant une augmentation de l'intérêt du public sur les questions globales liées à la dégradation des terres ainsi que l'opportunité sans précédent d'exploiter l'élan créé par l'adoption des ODD pour structurer la stratégie de communication autour de thèmes clés.

Le Brésil a estimé que la stratégie devrait également être conçue pour atteindre les utilisateurs finaux des connaissances, qui peuvent ne pas avoir accès à Internet, tels que les fermiers des zones arides et des terres ayant une propension à la désertification. L'Argentine s'est interrogée au sujet du budget de la stratégie de communication et a demandé au Secrétariat d'établir un ordre de priorité pour les activités.

Ce point a également été discuté dans le groupe de contact du COW sur les questions autres que le programme et le budget, qui s'est réuni du 13 au 23 octobre. Vendredi 23 octobre, le projet de décision sur la révision des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrale de communication et de la DNUDD a été adopté par le COW puis par la CdP sans amendement.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(12)/L.18), la CdP entre autres: encourage les Parties, les OSC et d'autres parties prenantes à promouvoir l'importance de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, et de l'atténuation des effets des sécheresses, pour réaliser les ODD, à travers des manifestations de sensibilisation et des activités comme la Journée mondiale de lutte contre la désertification, la DNUDD, et le programme Land for Life. Les Parties ont été encouragées à identifier les opportunités telles que le programme National Dryland Champions, qui reconnaît les meilleures pratiques de GDT sur le terrain afin de les partager au-delà du

niveau national, et ont été invitées à soutenir la formation des journalistes nationaux et communautaires pour communiquer sur les questions relatives à la DDTS de façon éclairée.

Le Secrétariat est prié: de structurer les communications autour de thèmes stratégiques clés; d'identifier les histoires et les témoignages issus des projets de GDT pour leur diffusion à travers le programme Land for Life à des fins de sensibilisation concernant le traitement de la DDTS; et de poursuivre la coordination de la mise en œuvre de la stratégie intégrale de communication et de la résolution de l'AGNU sur la DNUDD. Les Parties sont invitées à renforcer la capacité du Secrétariat pour utiliser les réseaux sociaux et les communications en ligne, et, selon ce qui convient, les médias traditionnels pour renforcer la défense et la liaison avec les communautés affectées aux fins de la mise en œuvre de la GDT, de la NDT et pour le traitement de la DDTS.

MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA CONVENTION AUX NIVEAUX NATIONAL, SOUS-RÉGIONAL ET RÉGIONAL: Situation de l'application de la CLD, y compris l'examen du rapport du CRIC et de ses recommandations à la CdP; Améliorer les mécanismes pour faciliter la coordination régionale dans la mise en œuvre de la Convention: Lundi 19 octobre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(12)/12, en soulignant les progrès accomplis dans le renforcement des cadres institutionnels, de la coopération régionale et de la mise en œuvre au niveau régional.

La Turquie a informé les délégués au sujet d'une initiative visant à établir une unité régionale de coordination (RCU) en Turquie pour les pays visés à l'Annexe IV, et en coordination avec les pays visés à l'Annexe V. Le Groupe africain a exprimé son inquiétude concernant le déplacement de la RCU d'Afrique vers le Secrétariat à Bonn, et a rappelé l'appel de la 15^e session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en faveur d'établir la RCU dans une institution hôte appropriée en Afrique. Les OSC ont appelé à mettre un accent plus marqué sur la participation des organisations des peuples autochtones dans le développement de partenariats aux niveaux régional et infrarégional. Les délégués ont pris note du document.

Exploiter les synergies entre les conventions de Rio, y compris l'adaptation fondée sur la gestion des terres et les conseils issus de l'Interface science-politique à cet égard:

Lundi 19 octobre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(12)/17. Lors des discussions sur ce point, plusieurs délégations ont soutenu les travaux sur les synergies entre les conventions de Rio et sur les indicateurs communs pour la CCNUCC, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la CLD. L'Argentine, avec le soutien de El Salvador, a appelé à mettre en place un groupe composé d'experts des trois Conventions pour examiner plus en profondeur lesdits indicateurs. La CEE a appelé à surveiller les indicateurs communs pour éviter la duplication d'efforts et l'utilisation inefficace de ressources entre les Conventions de Rio. L'Inde a souligné que si les indicateurs communs ne sont pas adoptés par toutes les Conventions, il y aura un fardeau financier additionnel à la charge des Parties et a demandé des éclaircissements plus

poussés sur la définition des trois indicateurs proposés (tendances du couvert des terres, de la productivité des terres et des stocks de carbone). Le Niger a suggéré l'élaboration de scénarios de référence pour surveiller les synergies au niveau national, en proposant que ces scénarios soient publiés pour encourager le partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques dégagées. La Jordanie a suggéré de consacrer des ressources financières adéquates et de meilleures capacités techniques pour garantir le succès de la coopération entre les Conventions.

Le Brésil a souligné que les synergies sont essentielles pour éviter les duplications et s'est dit hésitant quant à l'inclusion de références au traitement de « questions de sécurité » par la Convention. La Turquie a appelé à inclure un indicateur socioéconomique sur les migrations humaines dans les indicateurs biophysiques proposés. L'Égypte a noté le besoin d'identifier la façon de capitaliser les synergies entre indicateurs, et a appelé à proposer des synergies financières. Le Mexique a attiré l'attention sur une proposition visant à programmer des discussions sur les synergies lors de la CdP13 à la CDB, qui se tiendra à Cancún, Mexique, en 2016. El Salvador a salué les efforts du Groupe conjoint de liaison (GCL) entre les Secrétariats de la CDB, la CCNUCC et la CLD, et a appelé à identifier des indicateurs communs pour traiter des questions telles que l'atténuation, l'adaptation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que la GDT. Le Secrétariat de la CDB a souligné les travaux du GCL, en indiquant que l'utilisation d'indicateurs communs est un moyen de réduire la charge des Parties en matière d'établissement des rapports, et en soulignant que ces indicateurs sont des « outils facilement déployables » en matière de collaboration.

L'Australie a appelé les Conventions à prendre en compte les programmes en cours ayant une pertinence du point de vue des ODD et a promis de maintenir son soutien au Secrétariat. Le Koweït a souligné des synergies pratiques en matière de GDT sur le terrain, telles que l'extension du couvert végétal. Le Cambodge a estimé qu'il est important de démontrer aux autres Conventions « qu'avec notre succès nous pouvons aussi contribuer à résoudre leurs problèmes ». L'Union africaine a évoqué la récente création de comités techniques spécialisés pour renforcer la collaboration intersectorielle. L'Indonésie a mis en avant un projet financé par le FEM sur le développement des bassins versants, visant à renforcer la formulation de politiques, le développement institutionnel et la sensibilisation aux affaires environnementales mondiales. L'Érythrée a noté le besoin de synergies à tous les niveaux, y compris dans la planification et la mise en œuvre.

Jeudi 22 octobre, le projet de décision visant à exploiter les synergies entre les conventions de Rio et à promouvoir les partenariats avec d'autres instances et organes internationaux a été adopté par le COW puis par la CdP sans amendements.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/COP(12)/L.1), la CdP, entre autres: accueille avec satisfaction les initiatives prises par les Secrétariats des Conventions de Rio et le FEM pour élaborer des indicateurs communs; propose d'utiliser les trois indicateurs de progrès fondés sur les terres (relatifs aux tendances

du couvert des sols, de la productivité des terres et des stocks de carbone en surface et en sous-sol) pour l'établissement de rapports dans le cadre des Conventions de Rio; prie le Secrétariat de poursuivre ses travaux avec le Groupe interinstitutionnel d'experts sur les indicateurs des ODD (GIE-ODD) pour définir des indicateurs applicables à la cible 15.3 des ODD; prie le Secrétariat et le MM de continuer à remplir leurs rôles respectifs pour le renforcement des partenariats visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention; et prie par ailleurs le Secrétariat de continuer à améliorer les partenariats pour le développement des capacités en matière de préparation aux sécheresses, d'alerte précoce, et d'évaluation et d'atténuation des risques et des vulnérabilités, et de participer, dans le champ d'application de la Convention, à des partenariats visant le développement des capacités en matière de réponse aux tempêtes de sable et aux inondations.

Obtenir des investissements supplémentaires: relations avec les mécanismes financiers: (i) Le Mécanisme mondial: conception actuelle et orientations futures; (ii) Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial: Mardi 13 octobre, le Secrétariat a présenté les documents amendés relatifs au Mémoire d'accord (MoU) entre la CLD et le FEM (ICCD/COP(12)/18). Le Brésil, l'UE et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont demandé l'accès au MoU avant d'examiner les amendements.

Markus Repnik, Directeur exécutif du MM, a présenté les documents relatifs à la conception actuelle et aux orientations futures du MM (ICCD/COP(12)/6-7 et ICCD/CRIC(14)/2), qui mettent l'accent sur: l'échelle et l'impact, les partenariats stratégiques et l'utilisation des financements; la confiance; et la responsabilité.

Le MoU avec le FEM a été discuté dans le groupe de contact du COW sur les questions autres que le programme et le budget. Vendredi le 23 octobre, le projet de décision sur le MoU entre la CLD et le FEM a été adopté par le COW puis par la CdP sans amendements.

Décision finale: dans la décision (ICCD/COP(12)/L.19), la CdP, entre autres: invite le Secrétariat à continuer de travailler avec le FEM pour réviser le MoU à l'aune du texte de la Convention, y compris ses objectifs et ses décisions; et prie le Secrétariat de rapporter les progrès accomplis au Bureau de la CdP, de consulter les Parties à travers le Bureau sur le projet de MoU et de soumettre un projet de MoU à la CdP 13.

PROGRAMME ET BUDGET: Le COW a examiné les points sur le programme et le budget, et sur la performance financière des fonds d'application spéciale de la Convention, y compris une mise à jour sur les arrangements du MM, mardi 13 octobre. Un groupe de contact sur le programme et le budget, facilité par A.K. Mehta (Inde) a été mis en place mercredi 14 octobre, et s'est réuni tout au long de la CdP. Une décision a finalement été adoptée vendredi 23 octobre.

Au cours des réunions du COW, le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(12)/5-7, INF.4-5 et ICCD/CRIC(14)/2, en mettant en lumière la proposition du Secrétariat pour un budget

à croissance nominale nulle. Le Groupe Africain a souligné l'impératif d'accorder le budget aux activités proposées et, avec la Chine, a appelé à intensifier les efforts du Secrétariat visant à assurer les contributions volontaires. Le Swaziland, le Brésil et d'autres ont demandé l'examen de toutes les activités programmées avant d'adopter le budget. Le Swaziland, l'Argentine, l'Irak, la Jordanie et la Chine ont appelé à équilibrer géographiquement les postes du Secrétariat. Le Swaziland et l'Argentine ont mis en garde contre la réduction du nombre de postes du personnel encadrant. L'Argentine, l'Inde et d'autres ont appelé au financement de réunions régionales à travers le budget. L'UE, le Japon, la Chine et les États-Unis ont accueilli avec satisfaction le budget à croissance nominale nulle. Le Brésil, Cuba et d'autres ont signalé que le budget ne prévoit pas d'activités de renforcement des capacités et de transfert de technologies. L'Inde a souligné l'importance du financement pour atteindre l'objectif de NDT.

Dans les discussions du groupe de contact pendant la première semaine, les participants ont demandé et reçu des éclaircissements de la part du Secrétariat sur diverses questions, notamment: l'emplacement des activités de renforcement des capacités dans le budget; le reclassement des postes du Secrétariat et du MM; les financements alloués aux activités de mise en œuvre; le besoin d'augmenter la Réserve en capital de travail de 8,3% à 18%; et le coût d'accueillir des réunions pour les organes subsidiaires. Le groupe a également examiné des plans de travail pluriannuels pour la Convention et pour ses organes subsidiaires, en se fondant sur le cadre de résultats de la CLD pour la période 2016–2019, présenté dans l'annexe au document.

Concernant la question du reclassement de postes, le Secrétariat a expliqué que la secrétaire exécutive exerce son « autorité déléguée » dans la nomination du personnel de la CLD, et qu'elle a ainsi rempli toutes les exigences de procédure pour reclasser certains postes au sein de la grille du personnel. Le groupe a également discuté du coût de tenir la réunion du CRIC à Bonn, en Allemagne, certains demandant plus d'informations sur la contribution du pays hôte et d'autres signalant le Fonds de Bonn comme moyen de couvrir les coûts.

Au cours de la deuxième semaine des réunions du groupe de contact, les participants ont examiné le projet de décision sur les plans de travail pluriannuels pour la Convention et pour ses organes subsidiaires, ainsi qu'un projet de décision sur le programme et le budget. Ils ont également examiné la structure des ressources humaines du Secrétariat, et le traitement donné aux Parties ayant des arriérés de paiement; et ont conduit des discussions informelles sur ces questions et d'autres questions, et compris le financement des réunions régionales et des réunions des organes subsidiaires de la Convention.

Concernant le traitement à donner aux Parties ayant des arriérés de paiement, les participants ont discuté des arrangements pour que ces Parties effectuent ces paiements suivant un calendrier convenu. Certains ont soutenu une proposition visant à prier le Secrétariat d'envoyer une notification à ces pays pour les encourager à payer en temps voulu. Ils ont également débattu

d'une proposition visant à qualifier le type de postes à établir en tant que « nominations temporaires » et à autoriser la Secrétaire exécutive à établir des postes de niveau inférieur « en plus » de ceux inclus dans la grille du personnel approuvée.

Des inquiétudes ont été exprimées sur le fait que le document relatif au budget soit centré sur des questions plus proches du changement climatique, de la sécurité et de la NDT que du mandat de la Convention. D'autres ont accueilli avec satisfaction la nouvelle formulation du budget. Ils ont ensuite examiné la grille du personnel et les questions connexes dans une réunion à huis clos mercredi 21 octobre.

Dans la plénière de vendredi 23 octobre, la CdP a adopté le programme et le budget pour la période biennale 2016–2017 sans amendements.

Décision finale: dans la décision finale (ICCD/COP(12)/L.23), la CdP, entre autres:

- approuve le budget et le programme pour la période biennale 2016–2017 à hauteur de 16 188 082 €;
- approuve la grille du personnel pour le budget et le programme, sous réserve de l'approbation par le Bureau de gestion des ressources humaines du reclassement du poste de Secrétaire exécutif adjoint de la catégorie D-1 à la catégorie D-2;
- autorise la Secrétaire exécutive à extraire des ressources disponibles du budget principal pour élever la Réserve en capital de travail à 10% pour la période biennale 2016–2017;
- autorise également la Secrétaire exécutive à établir des positions de niveau inférieur supplémentaires par rapport à la grille approuvée du personnel en respectant un budget de ressources humaines ne pouvant excéder 10 581 075 €;
- approuve un budget contingent à hauteur de 1 073 550 € pour les services de conférence;
- reconnaît que la tenue de réunions dans les cinq régions facilite l'échange des expériences pertinentes entre les Parties, encourage les Parties à se porter volontaires pour accueillir ses réunions, et, à cet égard, prie la Secrétaire exécutive d'encourager, dans la mesure du possible, la rotation de réunions entre les régions, en gardant à l'esprit que l'accueil reste volontaire;
- décide par ailleurs que lorsque le CRIC et le CST doivent tenir des réunions intersessions, ces réunions se tiendront de préférence de façon consécutive;
- décide d'allouer des ressources adéquates au financement de réunions préparatoires de coordination régionale de façon consécutive à la CdP 13;
- prie en outre la Secrétaire exécutive de préparer des budgets et programmes de travail axés sur les résultats pour la période biennale 2018–2019, présentant des scénarios budgétaires et des programmes de travail suivant un scénario à croissance nominale nulle et un scénario alternatif avec les ajustements recommandés pour le premier scénario et leurs coûts associés;
- autorise la Secrétaire exécutive, de façon exceptionnelle, à utiliser jusqu'à 300 000 € pour faciliter l'examen par les Parties des priorités stratégiques post-2018 pour la Convention, à travers les travaux du GTI–FCS et dans le contexte de la CRIC 15;
- autorise la Secrétaire exécutive, de façon exceptionnelle, à utiliser jusqu'à 120 000 € des réserves du Fond d'application spéciale du budget principal pour le financement du budget de l'ISP;
- prie la Secrétaire exécutive de s'entretenir avec les Parties ayant des contributions pendantes, afin de les intégrer dans un plan volontaire de paiement des contributions pendantes; et
- prend note du plan de travail proposé pour le Bureau de l'évaluation de la CLD pour la période biennale 2016–2017.

La décision comprend cinq tableaux sur: les exigences du sous-programme en matière de ressources; le MM; les exigences en matière de ressources humaines; le budget contingent pour les services de conférence; les exigences en matière de ressources pour accueillir la CDP 13 à Bonn; et les exigences en terme de ressources pour la participation au processus de la CLD durant la période biennale 2016–2017.

L'Annexe I de la décision comprend l'échelle indicative des contributions au budget principal de la Convention pour la période biennale 2016–2017, et l'Annexe II comprend une synthèse de l'utilisation du budget au vu du cadre de résultats de la CLD.

RAPPORTS D'ÉVALUATION: Le COW a examiné ce point mardi 13 octobre. Le Secrétariat a présenté les rapports d'évaluation (ICCD/COP(12)/5 et INF.4), en mettant en exergue les évaluations des activités de communication de la CLD et des activités des partenariats incluant le Secrétariat et le MM. L'UE a salué la création du bureau d'évaluation ainsi que la proposition pour son programme de travail. La discussion sur ce point a été transmise au groupe de contact sur le programme et le budget, avec la décision relative au programme et au budget (ICCD/COP(12)/L.23) contenant le texte des rapports d'évaluations. (Voir la discussion ci-dessus).

QUESTIONS DE PROCÉDURE: Procédures révisées pour l'accréditation des OSC et des représentants du secteur privé auprès de la CdP et leur participation aux réunions et au processus de la Convention: Cette question a été discutée dans le COW lundi 19 octobre, est une décision a été adoptée vendredi 23 octobre.

Dans sa présentation de ce point (ICCD/COP(12)/3), le Secrétariat a attiré l'attention sur les annexes au document, relatives à: « La CLD et les entreprises: opportunités de partenariat pour la GDT »; le Groupe de sélection des OSC; et les nécessités financières pour la mise en œuvre des activités devant être financées par des ressources extrabudgétaires. Juan Luis Mérega, Président sortant du Groupe sur les OSC, a passé en revue les activités depuis juin 2015. Il a remercié les gouvernements de la Suisse et de la Turquie pour leur soutien, y compris le financement de la participation de 35 représentants d'OSC à la CdP12. Parmi les enseignements tirés, il a signalé les défis relatifs aux diverses capacités des OSC et a appelé à plus de financements et de renforcement des capacités, ainsi qu'à une participation accrue des principales ONG internationales.

Vendredi 23 octobre, la CdP a adopté des décisions sur la participation et l'engagement des OCS aux réunions et processus de la CLD, et sur la stratégie d'engagement des entreprises et la participation et l'engagement du secteur privé aux réunions et processus de la CLD.

Décision finale: Dans la décision finale sur la participation des OSC (ICCD/COP(12)L.20), en reconnaissant le travail du groupe sur les OSC pour faciliter l'engagement des OSC, la CdP, entre autres:

- encourage les Parties n'ayant aucune ou très peu d'OSC accréditées à la CdP à promouvoir et soutenir l'engagement des OSC dans le processus de la CLD au niveau international pour assurer une meilleure participation des OSC de toutes les régions aux CdP et aux sessions des organes subsidiaires;
- prie le Secrétariat et le groupe sur les OSC à faire des propositions au Bureau de la CdP sur les façons de soutenir le groupe et d'en élargir la participation;
- invite les Parties et autres parties prenantes à envisager de contribuer substantiellement et rapidement au Fonds supplémentaire et au Fonds spécial de la Convention pour assurer une participation plus large des OSC et soutenir les travaux du Groupe; et
- encourage les OSC à augmenter les synergies et les interconnexions entre les communautés et réseaux d'OSC dédiés aux conventions de Rio.

Dans la décision finale relative à la stratégie d'engagement des entreprises et à la participation et l'engagement du secteur privé (ICCD/COP(12)L.21), la CdP, entre autres:

- prend note de la stratégie d'engagement des entreprises de la CLD et demande au Secrétariat et au MM de continuer à la mettre en œuvre tout en amorçant un partenariat avec le secteur privé; et
- demande par ailleurs au Secrétariat de présenter de nouveaux amendements à la stratégie d'engagement des entreprises lors de la CdP 13 pour leur examen et approbation.

ARTICLE 47 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR; PROCÉDURES ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS POUR RÉSOUDRE LES QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE; ET ANNEXES DÉFINISSANT LES PROCÉDURES D'ARBITRAGE ET DE CONCILIATION: Ces questions ont été examinées conjointement lundi 19 octobre. Le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(12)/14. Le délégué a noté que le règlement intérieur est à l'ordre du jour depuis la CdP2 et qu'il n'est pourtant toujours pas réglé. Les Parties avaient présenté des contributions au Secrétariat avant la CdP, suggérant de reporter toute décision à une session ultérieure de la CdP. Concernant les Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre, il a noté que le document réitère les principaux points de la décision 31/CdP11 et comprend des commentaires sur les recommandations du Groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de la question. Concernant les procédures d'arbitrage et de conciliation, il a noté que la décision 32/CdP11 comprenait une proposition de texte pour les annexes relatives à cette question, et les Parties ont été invitées à présenter leurs observations.

L'Indonésie, le Brésil, l'Argentine et l'Inde ont exprimé une préférence pour l'approche de consensus concernant l'article 47, et pour le report de la décision à une session ultérieure de la CdP. L'Indonésie a suggéré d'utiliser une majorité des deux tiers uniquement pour les questions procédurales, et non pour les questions substantielles. Concernant l'arbitrage, l'Indonésie a indiqué qu'elle ne pouvait pas soutenir les règles optionnelles telles qu'elles ont été présentées par la Cour permanente d'arbitrage, du fait que celle-ci n'est pas membre. Le Secrétariat a été prié de préparer un projet de décision. La CdP a adopté la décision vendredi 23 octobre.

Décision finale: dans la décision finale (ICCD/COP(12)L.16), la CdP, entre autres:

- décide de reporter l'examen de l'article 47 du règlement intérieur à une réunion ultérieure de la CdP;
- décide également de reporter l'examen des dispositions de l'article 27 de la Convention à une réunion ultérieure de la CdP; et
- décide par ailleurs de reporter l'examen de l'article 28, paragraphe 2(a) et du paragraphe 6 de la Convention à une réunion ultérieure de la CdP.

DEMANDE SOUMISE PAR LES PAYS PARTIES VISÉS À L'ANNEXE V CONCERNANT LE MANDAT ET LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION: Ce point a été examiné par le COW mardi 13 octobre et une décision a été adoptée jeudi 22 octobre, après une brève discussion dans le COW. Le Secrétariat a présenté une requête transmise par l'Arménie, au nom de la CEE, demandant des éclaircissements concernant le mandat et le champ d'application de la Convention vis-à-vis la dégradation des terres et concernant les aspects juridiques de sa mise en œuvre dans les territoires non considérés comme des zones arides, semi-arides et subhumides sèches (ICCD/COP(12)/16). La CEE, avec le soutien de l'Ukraine, a rappelé que la dégradation des terres se produit dans tous types de zones et a noté que le caractère ambigu de l'expression « pays et territoires affectés » entrave les travaux sur la NDT. Le Brésil, l'Argentine et la Colombie ont souligné que la CLD est focalisée sur les zones les plus vulnérables et que ses ressources limitées ne devraient pas être déviées de ces zones. Les États africains ont soutenu la recherche d'une solution qui ne compromette pas la principale raison d'être de la Convention. Le Mexique a soutenu l'expansion du concept de dégradation des terres à tous les types de zones. Cette question a été abordée dans le groupe de contact du COW sur les questions autres que le programme et le budget.

Lors de la discussion du COW du 22 octobre, Le Président Tichelmann a invité les délégués à adopter la décision. En réponse à une demande de la Jordanie pour des éclaircissements concernant le texte de préambule soulignant qu'une « part significative de la dégradation des terres se produit dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches », la République Centrafricaine, le Brésil, l'Argentine et l'Ukraine ont soutenu la formulation en signalant que son objectif n'est pas d'étendre le champ d'application de la Convention, mais d'assurer que celle-ci tienne compte des contextes spécifiques de toutes les Annexes régionales de mise en œuvre. Le Brésil, soutenu par l'Argentine, a signalé que le texte n'est « rien d'autre qu'une déclaration

factuelle », et l'UE a souligné que « chaque mot, chaque virgule ont été minutieusement analysés » par le groupe de contact. Soulignant que 80% de la dégradation des terres se produit dans des zones qui sont en dehors du champ initial d'application de la Convention, l'Ukraine, soutenue par la Turquie, a remercié les Parties pour leur examen.

Décision finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(12)/L.2), la CdP, notant qu'une portion significative de la dégradation des terres se produit au-delà des zones arides, semi-arides et subhumides sèches, entre autres:

- reconnaît que les Parties peuvent utiliser la CLD pour guider leurs politiques relatives à la DDTS et leurs cibles volontaires lorsqu'elles s'efforcent de parvenir à la NDT aux niveaux national et infranational; et
- invite le Secrétariat, les organes compétents de la Convention, et les parties bilatérales et multilatérales à offrir leur assistance aux Parties à cet égard.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CDP 13: Vendredi 23 octobre, la CdP a adopté des projets de décision relatifs à la date et au lieu de la CdP 13, et au programme de travail de la CdP 13.

Décision finale: dans la décision relative à la date et au lieu de la CdP 13 (ICCD/COP(12)/L.14), la CdP, entre autres:

- décide que la CdP 13 se tiendra à Bonn, en Allemagne, siège du Secrétariat de la Convention, à l'automne 2017, ou en tout autre lieu déterminé par le Secrétariat en consultation avec le Bureau de la CdP dans le cas où aucune Partie n'offre d'accueillir la session et de couvrir les coûts additionnels; et
- invite la Secrétaire exécutive à accueillir toute autre offre émise par une Partie pour accueillir la CdP 13.

Dans la décision relative au programme du travail de la CdP 13 (ICCD/COP(12)/L.15), la CdP, entre autres:

- décide d'inclure les points suivants dans l'ordre du jour de la CdP 13 et, au besoin, dans celui de la CdP 14: le Programme de développement durable d'ici à 2030; les incidences sur la CLD; la mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, infrarégional et régional; les liens entre les connaissances scientifiques et la prise de décisions; et un examen du rapport du CST et de ses recommandations la CdP; et
- décide d'inclure des sessions de dialogue interactif avec les parties prenantes concernées, y compris les ministères, les OSC, les entreprises et la communauté scientifique, et les membres du parlement, sur les questions pertinentes de l'ordre du jour.

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Le Vice-Président du CRIC Richard Mwendandu (Kenya) a ouvert la première session du CRIC mardi 13 octobre. Après les déclarations d'ouverture des groupes régionaux, les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux proposés (ICCD/CRIC(14)/1 et Annexe 2) sans amendements. Les délégués ont établi un groupe de contact du CRIC, modéré par Mwendandu, et ont entamé l'examen des projets de décision mercredi 14 octobre, en tenant par ailleurs plusieurs sessions

conjointes avec le CST durant la semaine, et se réunissant chaque jour jusqu'au vendredi 23 octobre. Le groupe de contact a examiné huit projets de décision, dont deux préparés conjointement avec le groupe de contact du CST, et le projet de décision sur les plans de travail pluriannuels des institutions de la Convention a été discuté par le groupe de contact du COW chargé des questions budgétaires. Au cours de la session plénière du CRIC vendredi 23 octobre, les délégués ont recommandé huit projets de décision, que la CdP a ensuite adoptés.

MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA CONVENTION AUX NIVEAUX NATIONAL, SOUS-RÉGIONAL ET RÉGIONAL: Tendances de la mise en œuvre de la Convention, y compris l'examen du Rapport de la CRIC13: évaluation de la mise en œuvre de la Convention au regard des objectifs opérationnels de la Stratégie: le Secrétariat a présenté mardi 13 octobre le rapport de la CRIC 13 (ICCD/CRIC(13)/9). Le Brésil a demandé une description plus détaillée du budget afin d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources.

Le groupe de travail conjoint CRIC/CST a entamé l'examen de ce point jeudi 15 octobre. Le groupe de contact du CRIC a ensuite repris la négociation sur les questions restantes, et a finalisé une décision jeudi 22 octobre. Le projet de décision a été adopté pendant la clôture des sessions du COW et de la CdP vendredi 23 octobre.

Décision finale: concernant l'objectif opérationnel 1 sur la défense, la sensibilisation et l'éducation, la décision (ICCD/CRIC(14)/L.3), entre autres: encourage les Parties qui n'ont pas atteint leurs cibles nationales à renforcer leurs efforts de communication et d'éducation, y compris à travers la mobilisation de ressources pour le renforcement des capacités des communicateurs sociaux; encourage les pays Parties concernés à continuer de surveiller la mise en œuvre de leurs PAN au regard des mesures politiques et des actions relatives à cet objectif; et encourage la coopération Sud-Sud, Sud-Nord et triangulaire pour soutenir les efforts des pays.

Concernant l'objectif opérationnel 3 sur la science, la technologie et la connaissance, la décision, entre autres: invite les pays Parties concernés à accroître leurs efforts pour élaborer, mettre en œuvre et maintenir des systèmes de suivi efficaces; demande au Secrétariat et aux Mécanismes de coordination régionale, sous réserve des ressources disponibles, d'entreprendre une analyse des systèmes de suivi nationaux, infrarégionaux, régionaux et mondiaux, en vue de mettre cette information à disposition des planificateurs nationaux et aux partenaires de développements; invite les Parties à partager leurs expériences dans la conception et la mise en œuvre de leurs systèmes de suivi nationaux; et invite les Parties et les institutions de la Convention à augmenter leurs efforts visant à élaborer des systèmes de partage des connaissances, y compris les savoirs traditionnels, sur les questions relatives à la DDTS.

Concernant l'objectif opérationnel 4 sur le renforcement des capacités, la décision: invite les Parties et les organisations internationales, y compris celles du système des Nations Unies et le FEM, à réviser leurs plans de renforcement des

capacités de façon à augmenter les capacités sur les questions relatives à la DDTs de façon plus coordonnée, et à améliorer l'utilisation effective des ressources en tenant compte du Programme de développement durable d'ici à 2030; et demande aux institutions de la Convention de mettre à disposition l'information sur les pays Parties concernés qui, suivant les rapports établis en 2014, ont besoin de plus d'assistance en matière de renforcement des capacités, de façon à ce que les demandes puissent être examinées par les bailleurs de fonds bilatéraux et les agences multilatérales.

Évaluation des flux financiers pour la mise en œuvre de la Convention: le groupe de contact du CRIC a entamé la négociation d'un projet de décision sur cette question jeudi 15 octobre, et a finalisé un projet de décision vendredi 23 octobre. Lors de leur première lecture du texte, les délégués ont exprimé des points de vue mitigés sur la question d'inclure des références spécifiques au Fonds vert pour le climat et au Fonds d'adaptation, certains signalant que ceci pourrait exclure d'autres sources possibles. Ceux qui étaient favorables à cette formulation ont signalé qu'elle informe les Parties à la CLD des nouvelles opportunités d'accès au financement pour les programmes relatifs à la DDTs. Les délégués ont également exprimé des points de vue divergents, entre autres, sur: une référence explicite aux obligations des pays développés de fournir un soutien financier à la mise en œuvre des PAN, y compris le transfert de technologie, et les initiatives de coopération Sud-Sud; le choix entre « inviter » ou « demander » aux pays développés Parties d'augmenter leurs engagements financiers pour la mise en œuvre de la Convention; et la différenciation du rôle des pays développés Parties et des « autres pays Parties en mesure de le faire », dans l'établissement des CII et des Stratégies de financement intégrées (SFI), respectivement. Le groupe est convenu de déplacer vers le projet de décision sur les programmes d'actions post-2015, la référence à la demande formulée par la CRIC 13 au Secrétariat de conduire une évaluation des besoins financiers des pays Parties concernés pour la mise en œuvre d'une future Stratégie pluriannuelle de la Convention.

Le groupe a également parachevé deux paragraphes complémentaires appelant au soutien financier d'une évaluation des besoins prioritaires pour la stratégie 2018–2030, en convenant de les déplacer vers la décision appropriée sur les PAN.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/CRIC/(14)/L.6), la CdP, entre autres:

- exhorte les pays Parties concernés à augmenter leurs efforts pour établir, maintenir et améliorer l'efficacité de leur CII en vue de mobiliser des ressources destinées à restaurer les terres dégradées et à mettre en œuvre la GDT ainsi que d'autres objectifs de la Convention, y compris à travers l'engagement des partenaires de développement;
- encourage les Parties éligibles au Fonds vert pour le climat et à d'autres Fonds climatiques à élaborer des propositions de projets exploitant les synergies au niveau national entre le traitement de la DDTs et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques;

- invite les pays développés Parties et les institutions multilatérales à renforcer le caractère approprié, opportun et prévisible des ressources fournies aux Parties concernées et aux organisations compétentes chargées de la mise en œuvre des programmes d'actions nationaux, infrarégionaux et régionaux;
- invite les pays Parties concernés à renforcer leurs efforts pour présenter des propositions de projets aux institutions financières multilatérales et à tirer profit des soutiens offerts à cette fin, y compris dans le cadre du FEM et de son Système pour l'allocation transparente de ressources (STAR);
- invite les Parties et les institutions multilatérales, notamment le FEM, selon ce qui convient, à soutenir les initiatives Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires aux niveaux national, infrarégional, régional et interrégional, pour améliorer la coopération en matière de technologie; et
- exhorte les pays développés Parties à augmenter leurs efforts pour faire rapport des soutiens financiers conformément à leurs obligations dans le cadre de la Convention.

Plans de travail pluriannuels relatifs aux institutions et aux organes subsidiaires de la Convention, Performance des institutions et organes subsidiaires de la Convention:

Le Secrétariat a présenté ce point (ICCD/COP(12)/6, ICCD/CRIC(14)/2) mardi 13 octobre, en signalant que les rapports ont été intégrés dans un document unique axé sur les résultats portant sur les objectifs stratégiques de la Convention. Le Secrétariat a également présenté le document relatif à la période biennale 2014–2015 (ICCD/CRIC(14)/3).

Le Brésil s'est dit préoccupé du fait que certains domaines prioritaires de la Stratégie n'aient pas été repris dans le programme de travail et s'est interrogé sur la justification de l'expansion du cadre de la Convention vers la résilience, la sécurité et les questions relatives au commerce. L'Argentine a noté le besoin de parvenir avant tout à un consensus sur le concept de NDT, et a mis en garde contre le fait de préjuger des résultats des CdP des autres Conventions de Rio dans les discussions relatives aux synergies.

Au cours de l'examen initial de ce point lors d'une session conjointe du groupe de contact du CRIC et du groupe de contact du COW sur les questions budgétaires, mercredi 14 octobre, le Secrétariat a clarifié le placement des activités de renforcement des capacités dans le budget, entre autres questions. Les participants ont demandé des informations au sujet de l'accueil des réunions du CRIC, et des financements destinés aux activités de mise en œuvre. La discussion sur le projet de décision a été conduite par le groupe de contact du COW sur les questions budgétaires. La décision finale a été adoptée par le CRIC et la CdP vendredi 23 octobre.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/CRIC/(14)/L.8), la CdP, entre autres:

- approuve l'orientation stratégique du Secrétariat, du MM, du CST et du CRIC, tel qu'elle apparaît dans le cadre de résultats de la CLD pour la période biennale 2016–2019;
- demande aux CST, au CRIC, au MM et au Secrétariat d'utiliser le cadre de résultats de la CLD pour la période biennale 2016–2019, en organisant leurs travaux de manière

cohérente vis-à-vis des dispositions de la Convention et des décisions prises à la CdP 12 conformément aux orientations établies dans la Stratégie; et

- prie le Secrétariat et le MM de préparer un plan de travail pluriannuel pour la Convention (2018–2021), en adoptant une approche de gestion axée sur les résultats, pour examen à la CdP 13.

Formulation, révision et mise en œuvre des programmes d'action en vue du programme de développement pour l'après-2015:

Mardi 13 octobre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/CRIC(14)/4 relatif au processus d'alignement des PAN et des options pour l'intégrer aux ODD. Le délégué a indiqué qu'une décision sur la NDT pourrait fournir une « méthode systématique et cohérente » de suivi et d'évaluation des progrès accomplis, et a souligné que le FEM a promis un apport de 431 millions USD à cette fin. Certains pays ont détecté des liens entre les programmes du COW et du CRIC concernant la cible de NDT et ont suggéré que ces deux organes se penchent conjointement sur la question. La Turquie a noté qu'il sera difficile pour les pays d'atteindre leurs cibles de NDT dans les deux ans, car ils doivent dans un premier temps établir des niveaux de référence. La Colombie a suggéré que les cibles nationales de NDT soient axées sur l'échéance de 2030, et comprennent des paramètres et des indicateurs pertinents. Le Brésil a appelé à des objectifs de NDT établis par les pays, ambitieux et volontaires, avec des moyens de mise en œuvre suffisants. L'Argentine a estimé qu'il est prématuré de prendre des décisions définitives et a mis en garde contre l'adoption d'un mécanisme marchand au détriment des objectifs sociaux et environnementaux. La Suisse a souligné que tous les financements de la NDT doivent soutenir les communautés locales et adhérer aux directives du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les investissements financièrement responsables.

Le groupe de contact du CRIC a examiné ce point mercredi 21 octobre. Au cours de l'examen initial du texte, les délégués ont exprimé des points de vue divergents sur le processus, ainsi que sur la forme finale de la stratégie de suivi de la Convention, parmi lesquels: l'établissement d'un Groupe de travail intersessions pour élaborer un nouveau cadre stratégique pour 2019-2030; la révision et l'extension de la Stratégie jusqu'à 2030; et le lancement d'un examen de la Stratégie au regard du Programme de développement durable d'ici à 2030 avant de statuer sur toute autre action. Les délégués n'ont pas réussi à convenir d'une voie à suivre et ont décidé de tenir des consultations informelles. Jeudi 22 octobre, suivant les informations fournies par le Secrétariat indiquant que décider de la mise en place d'un Groupe de travail intergouvernemental pour examiner les arrangements de suivi de la Stratégie dépasse le mandat du CRIC, les délégués ont décidé de transmettre le texte de négociation portant sur cette question au groupe de contact du COW chargé des questions autres que le Programme et le Budget. La décision finale a été adoptée par le CRIC et la CdP vendredi 23 octobre.

Décision finale: Dans cette décision (ICCD/CRIC/(14)/L.2), rappelant entre autres les Articles 6, 9, 10 et 11 de la Convention et la décision 3/COP.8 relative à la Stratégie, et reconnaissant que seulement 20% des Parties ont à ce jour aligné leurs PAN sur la Stratégie, la CdP, entre autres:

- invite les Parties concernées à poursuivre leurs efforts pour formuler, réviser et aligner leurs programmes d'action suivant les orientations données par la CdP de façon à ce que les objectifs stratégiques et opérationnels établis par la Stratégie puissent être atteints d'ici à 2018;
- demande aux Secrétariats de la CLD et du FEM de poursuivre les consultations relatives aux arrangements pour le financement d'activités de renforcement dans le cadre de la FEM-6, pour garantir un soutien technique et financier lors du prochain exercice d'établissement de rapports, y compris les rapports sur les progrès accomplis et l'établissement de cibles nationales pour parvenir à la NDT;
- demande aux Parties à la CdP 13 d'envisager d'ajouter une première lecture des cibles volontaires en matière de NDT et de leur mise en œuvre à l'ordre du jour de la réunion intercession CRIC/CST avant la CdP 14; et
- demande au Secrétariat et au MM de renforcer leur soutien technique et financier aux pays Parties pour la mise en œuvre de la cible 15.3 des ODD à travers les PAN, y compris l'approche de NDT au niveau national, d'engager les organisations internationales, les fonds et autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux à mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de la cible 15.3 des ODD à travers les PAN, y compris l'approche de NDT au niveau national, et de faire rapport de la mise en œuvre de cette décision à la prochaine session du CRIC.

Assurer des financements supplémentaires - Relations avec les mécanismes de financement: Rapport du FEM sur ses stratégies, programmes et projets pour le financement des coûts croissants accordés des activités relatives à la désertification:

Mercredi 14 octobre, le FEM a présenté ses programmes et projets pour le financement des coûts croissants accordés des activités relatives à la désertification (ICCD/CRIC(14)/5), en soulignant: l'augmentation des allocations destinées au domaine d'intervention sur la dégradation des terres dans la FEM-6 à 431 millions USD; l'allocation de 346 millions USD à des pays particuliers à travers le Système pour l'allocation transparente des ressources (STAR); et les progrès accomplis dans les synergies pour la GDT dans les fonds d'adaptation du FEM. Plusieurs délégués ont plaidé pour une allocation à ce domaine d'intervention qui soit comparable à celle destinée au changement climatique et à la biodiversité, et d'autres ont souligné l'importance du Programme de petites subventions du FEM. Le Pakistan et l'Érythrée ont demandé la simplification des procédures du FEM pour l'accès au financement.

Le groupe de contact du CRIC a entamé l'examen de ce point samedi 17 octobre, et a achevé le texte mardi 20 octobre. Le groupe n'a pas pu conclure un accord sur la formulation

appelant le FEM à envisager la mise en place d'un programme de financement pluriannuel, « de façon à inverser le coût de la dégradation des terres, qui s'élève à 66 milliards USD par an », qui comprend une demande à la Secrétaire exécutive et au Directeur exécutif du MM de mobiliser des ressources financières supplémentaires destinées à son élaboration et à sa mise en œuvre. La décision finale a été adoptée par le CRIC et la CdP vendredi 23 octobre.

Décision finale: La décision (ICCD/CRIC(14)/L.1) prend note des inquiétudes concernant l'allocation de ressources aux différents domaines d'intervention, telle qu'envisagée dans le rapport du FEM inclus dans le document ICCD/CRIC(14)/5, ainsi que les conclusions et recommandations de la CRIC 13. La décision, entre autres: accueille avec satisfaction le soutien continu à la mise en œuvre de la Convention et l'augmentation des ressources destinées au domaine d'intervention sur la dégradation des terres dans le cadre de la FEM-6; invite les bailleurs de fonds du FEM à envisager de fournir un soutien accru pour aborder les priorités des pays vis-à-vis de la mise en œuvre de la Convention au regard de la cible 15.3 des ODD; et encourage les Parties à s'engager dans une coopération Sud-Sud dans le cadre de la FEM-6. La décision invite par ailleurs le FEM, entre autres: à continuer de soutenir la mise en œuvre de la Convention au vu du Programme de développement durable d'ici à 2030, et notamment de la cible 15.3 des ODD; à envisager d'augmenter le soutien au Programme de petites subventions du FEM; et à envisager un soutien technique et financier pour l'établissement de cibles volontaires de NDT au niveau national.

EXAMEN DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION: Promouvoir l'analyse et la diffusion des meilleures pratiques: Mercredi 14 octobre, le Secrétariat a souligné les travaux du Portail de partage des connaissances scientifiques (PPCS) et évoqué les technologies de GDT, l'accès aux données et la coopération entre le CRIC et le CST (ICCD/COP(12)/CST/7-ICCD/CRIC(14)/6).

L'Argentine a appelé à garantir un financement pour la base de données relative aux meilleures pratiques de GDT. Le Brésil a souligné le rôle du PPCS dans le partage de connaissances. La Chine a signalé quelques divergences dans la formulation. La Moldavie a plaidé pour l'expansion du PPCS. L'Érythrée et le Burkina Faso ont partagé des exemples de leurs meilleures pratiques. La Gambie a présenté ses processus d'engagement des parties prenantes. L'Organisation ENDA-TM, au nom des OSC, a décrit des exemples de réhabilitation de terres, d'agroforesterie et de ramassage des ordures, ainsi que les efforts pour élaborer des « communautés praticiennes » pour garantir l'interaction continue.

Le groupe de contact conjoint CRIC/CST a entamé l'examen du projet de décision mercredi 14 octobre, et a achevé l'examen du projet de texte jeudi 15 octobre. La décision est résumée dans la section relative au CST (voir page 18).

PROCESSUS DE RAPPORT ET D'EXAMEN DE LA CLD AU VU DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015: Améliorer les procédures pour la communication et l'établissement de rapports ainsi que la qualité et les formats des rapports à soumettre à la CdP: Mercredi 14 octobre, le Secrétariat a présenté le document ICCD/

COP(12)/CST/3-ICCD/CRIC(14)/7, en signalant l'examen des tendances de la couverture des terres, de la productivité et des stocks de carbone dans le projet pilote de NDT sur 14 pays. La Namibie et la Grenade ont évoqué les leçons tirées du projet, notamment le besoin: de données nationales à fondement scientifique, ou à défaut, de données globales; de motivation politique; et d'indicateurs de progrès. Le Brésil a salué l'accent mis sur les zones arides et semi-arides. La Namibie, le Sénégal et le Bhoutan ont mis en lumière leurs expériences dans l'établissement de cibles et la mise en œuvre de la NDT. Plusieurs pays ont appelé au renforcement des capacités, au soutien technique et au financement, y compris en provenance du secteur privé. La République centrafricaine et le Ghana ont demandé des éclaircissements sur l'applicabilité mondiale des indicateurs du projet pilote. L'Iran a demandé des éclaircissements sur la différence entre la NDT et les projets précédents de GDT. La Chine a suggéré d'élaborer des directives techniques uniformes et, avec El Salvador, a exhorté le Secrétariat à collaborer avec d'autres organes de la Convention sur un système de suivi de la NDT. Le Pérou a souligné le besoin d'intégrer des indicateurs de NDT dans les plans nationaux, régionaux et locaux. La Thaïlande a suggéré de mettre en exergue les avantages de la NDT pour l'amélioration des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. L'Inde a défendu l'idée d'élaborer des indicateurs ascendants conformes au processus des ODD.

Le MM a présenté le document ICCD/CRIC(14)/8 relatif à l'affinement des indicateurs de progrès dans le cadre de l'Objectif stratégique 4. Le Brésil a suggéré que la CdP12 examine un document présenté par la CRIC13 (ICCD/CRIC(13)/7/Rev.1), qui a estimé les contributions financières des pays développés à 10% de celles des pays en développement.

Le Secrétariat a présenté le document ICCD/CRIC(14)/9, relatif au retour sur l'exercice 2013 de rapport de performance. Il n'y a pas eu de discussion sur ce point.

L'examen du projet de texte relatif à cette question a été initialement conduit dans le groupe de contact conjoint CRIC/CST le mercredi 14 octobre, avant d'être repris et finalisé dans le groupe de contact du CRIC vendredi 23 octobre. La décision finale a été adoptée par le CRIC et la CdP.

Décision finale: La CdP, dans sa décision sur l'affinement de l'ensemble des indicateurs de progrès relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 et des méthodologies connexes, et sur l'ajustement des procédures d'établissement de rapports, y compris le soutien financier à l'établissement de rapports (ICCD/CRIC/(14)/L.7), entre autres:

- décide, afin de comprendre l'état de dégradation et le potentiel de restauration des terres, que l'établissement de rapports est nécessaire pour trois indicateurs de progrès: les tendances du couvert des sols, les tendances de la productivité ou du fonctionnement des terres, et les tendances des stocks de carbone en surface et en sous-sol;
- indique que l'établissement de rapports dépend de la disponibilité de données nationales suffisantes, ou d'estimations nationales validées issues des données globales, et que l'établissement des rapports devrait s'appuyer en premier lieu sur des données nationales;

- prie le Secrétariat, en coopération avec les institutions compétentes, entre autres: de compiler et de mettre à la disposition des Parties concernées les estimations nationales des valeurs associés à ces indicateurs; de préparer des directives méthodologiques et de fournir une assistance technique aux Parties concernées pour la compilation et l'utilisation de ces données par défaut; et de prendre des mesures pour renforcer les capacités des Parties concernées pour valider, remplacer ou rejeter les données par défaut;
- décide, en tenant compte des circonstances nationales et de la disponibilité des directives méthodologiques, du renforcement des capacités et du financement, que les Parties concernées devraient faire des retours opportuns, lorsque cela est possible, concernant les données par défaut et les méthodologies proposées pour formuler des cibles volontaires de NDT au niveau national en utilisant le cadre d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation, et achever l'exercice d'établissement de rapports et de cibles pour leur examen par le CRIC lors de la réunion intersessions qui se déroulera après janvier 2018;
- demande au Secrétariat d'élaborer un guide d'utilisateur pour les praticiens et les preneurs de décision afin d'opérationnaliser les indicateurs de progrès de la Stratégie en rapport au suivi et à l'établissement de rapports au niveau national, pour examen à la CdP 13;
- demande au Bureau du CST, avec le soutien de l'ISP, d'explorer les options pour harmoniser les indicateurs de progrès des conventions de Rio, en contactant les experts compétents associés à d'autres conventions en vue de créer des synergies, de simplifier l'établissement des rapports, et de réduire le fardeau des Parties, pour examen à la CdP 13;
- demande au MM et au Secrétariat: d'élaborer un modèle pour la collecte de données sur l'indicateur financier dans le cadre de l'objectif stratégique 4 et de l'inclure dans le modèle commun d'établissement de rapports, avec les indicateurs relatifs au couvert des sols et à la productivité des terres dans le cadre des objectifs stratégiques 1, 2 et 3; d'élaborer une méthodologie d'analyse des données afin de comparer et de surveiller les indicateurs relatifs aux tendances du couvert des sols et de la productivité des terres, ainsi que l'indicateur financier; et de fournir une assistance technique pour la collecte et la présentation des données financières à la CLD conformément au modèle d'établissement de rapports;
- demande au Secrétariat, en consultation avec le MM, entre autres, d'améliorer le modèle électronique pour la compilation des données financières afin de permettre la désagrégation des sources de financement internes et externes et d'autres fonctionnalités de recherche de données, et de publier les ajustements proposés aux indicateurs de performance et de flux financiers, ainsi qu'aux outils et directives connexes, sur le site Internet de la CLD et sur le portail PRAIS; et
- demande au Secrétariat et au MM de clarifier la définition de transfert de technologie et les critères pour l'identification de technologie permettant d'aborder la DDTs.

Procédures ou mécanismes institutionnels additionnels pour assister la CdP dans son examen périodique de la mise en œuvre de la Convention: Mercredi 14 octobre, le Secrétariat

a présenté le document ICCD/CRIC(14)/10, en signalant qu'il s'appuie sur: les contributions des Parties au document officiel 2 de la CRIC13; les dispositions pertinentes de la Décision 18 de la CdP11; et les recommandations du GTI et des Parties sur la NDT (ICCD/CRIC(13)/9 et (ICCD/COP(12)/4). La déléguée a indiqué que le but est, entre autres, de: diriger les examens de la Convention vers la substance plutôt que vers les processus institutionnels, et d'y ajuster leur fréquence; d'intégrer le CRIC et le conseil scientifique; et d'assurer la gouvernance régionale et la continuité.

Le Swaziland, avec l'Ouganda, la Moldavie, la Colombie, l'Inde, la Turquie et d'autres pays, a estimé qu'une décision sur la question est « prématurée », en soulignant que la charge de travail du CRIC va sans doute augmenter au regard des discussions sur la NDT. Tout en soutenant l'idée d'une plus grande intégration entre le CRIC et le CST, l'Argentine, avec la Chine et d'autres pays, s'est dite préoccupée du fait que les propositions ne soient pas fondées sur un mandat de la CdP et ne reflètent pas les discussions de la CRIC 13. Avec le soutien de la Colombie, l'Ouganda a estimé que les réunions régionales ne devraient pas « déstabiliser » le CRIC. Signalant qu'il n'y a « pas de cible mondiale pour la Convention », le Brésil a plaidé pour une définition de la NDT sur la base du consensus, et s'est opposé à « l'affectation anticipée » de ressources aux examens de la NDT, étant donnée leur nature volontaire. L'Inde, le Pakistan et d'autres pays ont souligné de possibles contradictions entre les données nationales et internationales. La Chine, avec la Moldavie, a appelé la CdP à reconsidérer le financement de ses organes subsidiaires. L'Irak a signalé le besoin de combler le fossé entre les conférences scientifiques et la formulation de politiques dans le cadre de la CLD.

Le groupe de contact du CRIC a entamé l'examen initial du projet de texte sur ce point mardi 20 octobre, et a achevé la décision vendredi 23 octobre. En réponse aux demandes d'éclaircissements sur la proposition de « remodeler » les organes subsidiaires de la Convention, le Secrétariat a expliqué que l'objectif est d'intégrer les rapports nationaux sur les indicateurs de progrès et les flux financiers, au vu de la décision de la CdP9 appelant à laisser un intervalle de quatre ans avant d'établir des rapports vis-à-vis des indicateurs de performance. Plusieurs délégués ont remis en question le caractère opportun de la proposition, en signalant, entre autres inquiétudes: le manque de clarté sur la procédure à adopter pour faire rapport sur la cible 15.3; le peu de temps restant pour établir des rapports dans le cadre de la stratégie actuelle; les discussions en cours sur la façon d'aligner la future stratégie sur la cible de NDT; les problèmes continus que rencontre la présentation de rapports via le portail PRAIS; et le fardeau supplémentaire que les propositions imposeraient aux pays Parties concernés, qui ont déjà investi pour tenir leurs engagements en matière de rapports dans le cadre de la présente stratégie. Plusieurs délégués ont appelé à reporter la discussion de cette question à la CdP13.

Après de longues consultations des groupes régionaux, plusieurs Parties ont indiqué qu'elles n'étaient pas prêtes à négocier le projet de décision, et ont demandé des éclaircissements au Secrétariat sur les éventuels mandats

spécifiques requis de cette CdP. Le Secrétariat a indiqué que le gros du texte de décision peut être examiné à la prochaine CdP, mais a demandé des orientations sur les points devant être abordés lors de la réunion intersessions du CRIC en 2016. Les délégués ont prié le Secrétariat de préparer un projet de décision révisé, sur le modèle de la décision de la CdP8, pour examen. Le dernier jour de la CdP12, après des discussions animées, le groupe de contact a parachevé deux projets de décisions relatives aux arrangements de procédure.

Décision finale: Dans sa décision sur le programme de travail de la CRIC 15 (ICCD/CRIC/(14)/L.4), reconnaissant, entre autres, que les réunions régionales jouent un rôle important dans l'examen des progrès accomplis et constituent des contributions utiles à la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie, la CdP, entre autres:

- décide que la CRIC 15 prendra la forme d'une séance intersessions spéciale, et devra examiner et discuter, entre autres: les contributions des réunions régionales en préparation de la CRIC 15; les exercices d'établissement de cibles de NDT et les projets pilotes; les conclusions initiales du Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention et sur l'objectif d'assister ses travaux; le rapport du Secrétariat sur les procédures globales d'établissement de rapports et les modalités d'établissement de rapports par les Parties, y compris les directives et outils de communication pour les indicateurs de progrès et de performance; et les améliorations des procédures de communication de l'information, ainsi que la qualité et les formats des rapports;
- prie le Secrétariat, entre autres, de faciliter une discussion interactive entre les Parties désireuses de discuter de leurs résultats; et
- prie le Secrétariat de diffuser, dans toutes les langues des Nations Unies, au moins six semaines avant la CRIC 15, un ordre du jour provisoire annoté et la documentation appropriée pour cette session.

Dans sa décision relative à la date et lieu de la CRIC 15 (ICCD/CRIC/(14)/L.5), la CdP, entre autres:

- décide, sous réserve des ressources disponibles, que la CRIC 15 devra se tenir pendant trois à cinq jours le plus tôt possible après juillet 2016 et avant mars 2017, dans le lieu le plus rentable, soit à Bonn, soit dans d'autres centres de conférence des Nations Unies, si aucune Partie ne se propose pour accueillir la session et couvrir les coûts additionnels;
- invite la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau de la CdP, d'accueillir toute offre émise par une Partie pour accueillir la CRIC 15; et
- prie la Secrétaire exécutive de prendre les mesures nécessaires pour préparer cette session, y compris la conclusion d'un accord juridiquement contraignant au niveau international avec le pays hôte.

CLÔTURE DU CRIC: La réunion finale du CRIC 14 a été présidée par Raymond Baptiste, Président suppléant du CRIC (Grenade). Les délégués ont adopté les huit décisions du CRIC par acclamation. La réunion a également élu quatre vice-

présidents au bureau des CRIC 15 et 16: Bukar Hassan (Nigeria); A.K. Mehta (Inde); Yuriy Kolmaz (Ukraine); et Barbara De Rosa-Joynt (États-Unis).

Dans son discours de clôture, le Président suppléant Baptiste a signalé que la CRIC 14 a posé d'importants jalons qui doivent désormais se traduire en actions réelles sur le terrain. Il a exhorté les délégués à poursuivre leurs efforts au-delà de la CdP et à devenir des moteurs d'action, pour « garantir que nos décisions produiront les résultats souhaités ». Il a déclaré la CRIC 14 close à 22h11.

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Mardi 13 octobre, Uriel Safriel (Israël), Président de la CST 12, a ouvert le CST et évoqué la vocation de la CLD à développer des recommandations scientifiquement fondées pour résoudre les questions relatives aux terres, qui a conduit à la décision de la CdP 11 d'élaborer une ISP. Les délégués ont adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (ICCD/COP(12)/CST/1/Rev. 1) sans commentaires, et établi un groupe de contact avec Matthias Magunda (Ouganda) comme facilitateur. Le CST a également décidé que les groupes de contact du CST et du CRIC discuteraient conjointement des indicateurs de progrès, des meilleures pratiques et de la gestion des connaissances.

RÉSULTATS DE LA 3^E CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE DE LA CLD: Le CST a examiné le rapport de la CST S-4 et le rapport du Bureau du CST sur les résultats et recommandations de la 3^e Conférence scientifique de la CLD (ICCD/COP(12)/CST/2). Les délégués ont adopté le rapport de la CST S-4 sans commentaires.

Barron Orr (États-Unis), Rapporteur de l'ISP, a facilité la discussion avec les organisateurs de la Conférence scientifique et les membres de l'ISP. Richard Escadafal, du Consortium de connaissances scientifiques et traditionnelles pour le développement durable (STK4SD), et William Payne, Président du Comité scientifique consultatif, ont passé en revue les processus d'examen collaboratif et d'examen par des pairs relatifs à la Conférence, ainsi que ses résultats. Elena Abraham (Argentine) et Joris de Vente (Espagne) ont présenté le processus de l'ISP pour identifier les résultats de Conférences et ont passé en revue les recommandations politiques, notamment: renforcer le PPCS; analyser les expériences de gestion de la sécheresse; et explorer le potentiel du Système mondial d'observation des zones arides.

Le Liberia a signalé que le rapport n'offre pas de recommandations sur la façon de traduire les politiques en actions et indicateurs au niveau local. Le Maroc et l'Argentine ont fait observer que les recommandations ne font pas l'objet d'un examen au CRIC. L'Argentine a par ailleurs salué les progrès accomplis vers une véritable interface science-politique dans le cadre de la Convention. Avec le Sénégal et le Bénin, la déléguée a suggéré que les études économiques examinent davantage que le simple coût de l'inaction. La Suisse a estimé qu'il faut travailler davantage pour élaborer des recommandations politiques plus solides et plus pertinentes. Le Sénégal a suggéré qu'il est nécessaire de déployer de plus amples

efforts pour aborder les préoccupations des diverses régions. Le Mexique, avec le soutien de la République dominicaine, a suggéré de présenter les recommandations au Segment de haut niveau de la CdP12 ainsi que dans un événement parallèle à la CdP13 à la CDB.

Le Koweït a indiqué que les trois domaines d'attention de la 3^e Conférence scientifique –diagnostic, réponses et suivi– ont été couverts à des degrés différents, et a appelé à mettre davantage l'accent sur les réponses. Le Bénin a suggéré une étude sur les impacts sociaux de la désertification. Le Brésil a souligné l'inclusion de mesures d'adaptation, notamment concernant la sécurité de la ressource en eau. Les États-Unis ont demandé au Secrétariat de fournir des informations sur les incidences des propositions en termes de coût. L'Inde a suggéré que l'utilisation des PAN soit consignée dans une proposition relative aux interventions d'adaptation territoriale pour faire face aux changements climatiques. Les OSC ont appelé à inclure davantage les OSC dans les conférences scientifiques à venir.

Options pour améliorer les contributions du CST à la prise de décisions: Le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(12)/CST/4 et INF.2. Matthias Magunda (Ouganda) et Mariam Akhtar-Schuster (Allemagne) ont présenté les mécanismes proposés pour intégrer la science dans le processus de formulation de politiques. Il y était recommandé que la CdP décide des thèmes spécifiques pour les Conférences scientifiques et de l'examen par des pairs indépendants.

Vendredi 16 octobre 2015, le CST a adopté le projet de décision sur les résultats de la 3^e Conférence scientifique de la CLD (ICCD/COP(12)/CST/L.1). Le même jour, le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité les délégués à adopter la décision, déclarant que la Conférence scientifique avait dépassé le mandat donné par la CdP 11. Le Brésil, Cuba et d'autres pays ont appelé la CdP à « prendre note » au lieu d'« approuver » les conclusions scientifiques, et les États-Unis a proposé l'expression « accueillir avec satisfaction ». Plusieurs délégations ont également été favorables au référencement des OSC dans le paragraphe appelant au renforcement des réseaux nationaux. Le Brésil s'est opposé aux références à l'atténuation des changements climatiques et aux paiements des services écosystémiques dans les paragraphes relatifs aux types de conseils politiques que l'ISP peut fournir, et aux politiques que les Parties peuvent élaborer, respectivement. Par manque de consensus sur la nouvelle formulation proposée, des discussions informelles se sont déroulées durant la deuxième semaine de la CdP.

Judi 22 octobre 2015, le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité les délégués à examiner le projet de décision révisé. Le Brésil a déclaré son soutien au texte révisé, en signalant l'importance de la décision et les délibérations qui ont été nécessaires pour parvenir à un accord. La décision a été adoptée sans amendements.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(12)/CST/L.1/Rev.1), la CdP appelle entre autres à: l'engagement de l'ISP avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres instances et initiatives pertinentes; l'utilisation par les Parties des politiques et stratégies qui

soutiennent la NDT et l'adaptation aux changements climatiques; et une plus forte participation des réseaux d'OSC pour soutenir le partage de connaissances sur la DDTS et la GDT, y compris à travers le PPCS.

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CST: Suivi du programme de développement pour l'après-2015; Suivi des progrès accomplis sur l'objectif de développement durable relatif à la dégradation des terres et sur les cibles associées; Suivi de la contribution de l'utilisation et de la gestion durable des terres à l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques, et à la sauvegarde de la biodiversité et des services écosystémiques; et Options pour améliorer les contributions du CST à la prise de décisions, y compris à travers des synergies avec d'autres conférences scientifiques compétentes: Mercredi 14 octobre, le CST a abordé le suivi du Programme de développement durable pour l'après-2015. Alganesh Gellaw (Éthiopie) et Guido Bonati (Italie) ont présenté les leçons tirées de l'utilisation de trois indicateurs dans le projet pilote de NDT. Le Mali a demandé si les données globales sont suffisantes pour élaborer des indicateurs solides à différentes échelles. Le Belarus, la Suisse et les Philippines ont répondu que les données nationales soutiennent ce processus, mais qu'elles peuvent être limitées ou requérir davantage de capacités. Le Belarus a attiré l'attention sur les coûts du suivi au niveau national. Le Maroc a signalé des lectures potentiellement fausses des données globales télédéteectées relatives à des espèces exotiques envahissantes.

La Suisse a conseillé d'inclure un examen des services écosystémiques, y compris les compromis sociaux issus des décisions politiques. L'Afrique du Sud a estimé que les coûts de la télédétection peuvent varier considérablement. La Turquie a noté l'importance de l'information relative à l'économie d'eau et à l'économie verte, entre autres. Les États-Unis ont soutenu l'idée d'utiliser les ensembles de données existants pour éviter de retarder l'évaluation et le suivi de la NDT. Le Mexique a estimé que les résultats des modèles pilotes doivent être mis à disposition. La Grenade a souligné la valeur des données à haute résolution dans l'évaluation de la NDT. La Namibie a suggéré que les méthodes peuvent être complétées par des vérifications sur le terrain. La Chine a regretté de ne pas avoir fait partie du projet pilote. Le Turkménistan a demandé si des retours ont été obtenus des décideurs politiques. L'Égypte a demandé comment le rapport pourrait-il atteindre les décideurs politiques. La Tanzanie s'est interrogée au sujet des « fuites », en signalant que si un projet a pour but de conserver une forêt, mais que les populations se déplacent vers une autre forêt, le résultat net devrait être pris en compte. La FAO a souligné que ceux qui ne disposent pas de capacités de télédétection devraient être informés de ce que les indicateurs peuvent révéler au sujet des tendances de la NDT. Le Secrétariat a reconnu que les données globales sont complémentaires au suivi national.

Barron Orr et Annette Cowie, de l'ISP, ont présenté le point de l'ordre du jour sur la contribution de la GDT à l'atténuation et/ou l'adaptation aux changements climatiques, et à la sauvegarde de la biodiversité et des services écosystémiques, sur la base des documents ICCD/COP(12)/CST/3-ICCD/CRIC(14)/7

et ICCD/COP(12)/CST/INF.1. Ils ont noté que la GDT est cruciale pour obtenir simultanément de multiples avantages au niveau mondial, et qu'il existe des possibilités de synergies dans la mise en œuvre conjointe des trois Conventions de Rio. Ils ont suggéré d'envisager le développement d'un Système mondial d'observation des zones arides.

Les États-Unis et la Suisse ont demandé comment le Système mondial d'observation des zones arides ajouterait de la valeur sans augmenter la charge financière. L'Argentine et le Mexique ont suggéré que des études de cas pourraient combler les lacunes du cadre de suivi. La Turquie a estimé que l'adaptation n'est pas la même chose que la résilience, et le Maroc a estimé que la première affecte la dernière. La Suisse a souligné la pertinence du processus d'indicateurs pour les ODD. Le Kenya a noté la complexité de ces synergies entre les Conventions de Rio du fait des diverses responsabilités institutionnelles au niveau national. Le Niger a souligné les défis qui découlent des directives divergentes en matière d'établissement de rapports pour chaque Convention.

En réponse aux commentaires, Orr et Cowie ont indiqué que la proposition vise à garantir que les observations des zones arides soient considérées par les Conventions de Rio. Concernant l'établissement commun de rapports, ils ont signalé des efforts pour assurer que les aspects scientifiques soient mobilisables d'un point de vue politique.

Mercredi 14 octobre, les délégués ont examiné les options pour améliorer les contributions du CST à la prise de décisions, y compris à travers des synergies avec d'autres conférences scientifiques compétentes. La Tanzanie a proposé un sous-ensemble permettant d'établir un journal scientifique révisé par des pairs dans le cadre de la CLD, centré sur la DDTS et la NDT. L'UE, la Chine et la Turquie ont soutenu le découplage des Conférences scientifiques et des sessions officielles du CST, et le Maroc s'est demandé comment cela pourrait fonctionner. Les États-Unis ont reconnu les progrès accomplis sur l'interface science-politique ces dernières années et, avec la Norvège et le Japon, ont estimé que l'ISP n'exploite pas suffisamment les connaissances et mécanismes existants. L'Argentine, Cuba, la Suisse et le Sénégal ont soutenu des mécanismes régionaux. La Fédération de Russie a suggéré qu'une approche régionale pourrait permettre la traduction des décisions de la CdP en actions au niveau local. L'Ukraine et le Mali ont estimé que des coordinateurs nationaux pourraient identifier les experts compétents, et l'Italie a appelé à traduire les décisions en pratiques. L'Argentine et la Turquie ont soulevé le manque d'équilibre de genre dans le fichier d'experts. Le Kenya a suggéré de créer un lien entre le fichier d'experts et les travaux de l'ISP. Les OSC ont estimé que la Convention devrait éviter de créer des processus redondants de validation et de suivi.

Mariam Akhtar-Schuster, Co-Présidente de l'ISP, a répondu aux commentaires en rappelant que l'ISP n'est pas indépendante de la CLD, et qu'elle comprend 10 scientifiques indépendants, cinq membres du Bureau du CST, cinq représentants régionaux, ainsi que trois observateurs des OSC et des organisations intergouvernementales. Elle a indiqué que la recommandation est d'adopter une approche souple dans les

travaux scientifiques du CST, en choisissant la façon la plus efficace pour l'ISP d'examiner les questions transmises par la CdP.

Vendredi 16 octobre, le CST a transmis le projet de décision à la CdP. Le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité les délégués à adopter la décision sur l'amélioration de l'efficacité du CST. Le Brésil a demandé d'éclaircir la recommandation visant à « découpler » les conférences scientifiques de la CLD et les réunions officielles du CST. Le Président du CST Safriel a informé les délégués que cette proposition ressortait d'une analyse des trois conférences. Se disant préoccupé du fait que les points de vue des Parties ne seraient pas repris dans les conclusions scientifiques publiées au nom de la CLD, le Brésil, avec la Chine, a proposé d'appeler la CdP à examiner les résultats des conférences scientifiques avant leur publication. D'autres, y compris les États-Unis, l'UE et la Suisse, ont exprimé des inquiétudes dans la mesure où ceci pourrait compromettre la liberté académique des scientifiques reliés à l'ISP, et ont proposé que le Bureau de la CdP prenne en charge ces examens. Les délégués de la plénière ont adopté le projet de décision avec ces amendements formulés oralement.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(12)/CST/L.2), la CdP appelle entre autres: à découpler les futures réunions scientifiques sur la DDTS et les sessions officielles du CST; à élargir le mandat de l'ISP, tel qu'établi dans la décision 23/CDD.11, paragraphe 3, pour permettre à l'ISP, sous l'autorité du Bureau du CST, entre autres: de fournir au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques pour la mise en œuvre de la CLD; d'identifier la façon la plus optimale de satisfaire ces besoins en matière de connaissances; et de sélectionner des experts connus pour leur expertise en matière de DDTS; et appelle par ailleurs le CST, avec le soutien de l'ISP, à surveiller périodiquement les impacts à court, moyen et long terme des travaux scientifiques conduits par la CLD.

RELIER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES À LA PRISE DE DÉCISIONS: Programme de travail de l'ISP pour la période biennale 2016-2017: Vendredi 14 octobre, le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(12)/CST/6 et ICCD/COP(12)/CST/INF.4. Martial Bernoux, de l'ISP, a présenté la collaboration entre l'ISP et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols, en soulignant la cible des ODD relative à la NDT, le besoin d'indicateurs pour traiter les questions relatives aux sols et aux terres dans le cadre des trois Conventions de Rio, et le carbone organique des sols.

L'Érythrée et l'Italie ont souligné l'importance des sols. Le Brésil a mis en garde l'ISP contre tout dépassement des objectifs de la Convention, en estimant qu'elle devrait éviter d'aborder les sols et les questions climatiques. Le Sénégal a mis en exergue l'identification des éléments les plus importants de la NDT pour améliorer le suivi et les synergies, et avec le Mexique, a salué les mesures prises par l'ISP pour travailler de concert avec d'autres processus. Bernoux a indiqué que le Groupe technique intergouvernemental sur les sols se penche sur l'amélioration des techniques de suivi des sols et sur la façon de les rendre plus rentables.

Au cours d'une réunion du groupe de contact conjoint CRIC/CST en soirée, les participants ont entamé un échange de points de vue sur le projet de décision relatif aux procédures de communication et d'établissement des rapports, couvrant, entre autres: les indicateurs de progrès et les méthodologies associées pour établir les rapports relatifs aux Objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 4, et l'ajustement des procédures d'établissement de rapports, y compris le soutien financier destiné à établir les rapports.

Jeudi 15 octobre 2015, Hien Ngo, du Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), a présenté l'évaluation en cours de la dégradation et restauration des terres (DRT) par l'IPBES, dont la conclusion est prévue en 2018. Elle a affirmé que l'IPBES collecte et analyse les connaissances existantes, et offre des outils de renforcement des capacités et de soutien politique, sur la base des demandes formulées par les membres et les conventions. La Turquie a demandé des éclaircissements sur la façon dont l'évaluation de la DRT entre dans le programme de travail de l'ISP, et l'IPBES a répondu que la demande avait été formulée dans une décision de la CdP. Le Mali a suggéré un processus de validation conjoint entre la CDB et la CLD. Les États-Unis ont demandé à connaître les contributions relatives aux outils et aux approches. Ngo a répondu que ceux-ci seront sélectionnés par les experts.

Le Président du CST Safriël, en tant que Président de l'ISP, a présenté le programme de travail de l'ISP pour la période biennale 2016-2018. Il a avancé que le programme de travail est centré sur les interconnexions entre la NDT, la dégradation des terres/GDT et les changements climatiques, et les terres déjà dégradées, et a précisé que l'ISP travaillera en coordination avec l'IPBES, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols, le GIEC et le Rapport mondial sur les terres.

L'UE a encouragé l'ISP à forger davantage de partenariats avec d'autres organisations travaillant sur la NDT en relation aux ODD. Le Maroc s'est interrogé sur le rôle du CST dans les discussions relatives aux liens entre la CLD et la CCNUCC. Saluant le partenariat établi entre l'ISP et le Partenariat mondial sur les sols, la Turquie a souligné l'importance des activités de coordination dans la mesure où elles portent sur des services rendus par les sols. L'Irak a fait observer les liens entre les terres, le bétail, l'eau et la prévention de la dégradation. L'Égypte a souligné le besoin d'enquêter sur les façons de sauvegarder les terres non dégradées, et d'encourager les investissements dans la prévention de la dégradation des terres. L'Éthiopie a souligné le besoin de tenir compte des moyens de subsistance dans les activités de planification territoriale. La Suisse a suggéré de donner mandat à l'ISP d'affiner plus avant le concept de NDT. La Norvège a suggéré que le CST informe les experts nationaux sur le calendrier de l'évaluation de l'IPBES pour accroître leur participation et la pertinence de l'évaluation pour les pays. Le Japon a demandé des éclaircissements sur le champ d'application et la méthodologie pour opérationnaliser la NDT. La Namibie a souhaité examiner les événements extrêmes et maximiser la productivité des terres. Notant que l'ISP vise à démontrer scientifiquement les synergies entre la GDT et les changements climatiques, les

Philippines se sont demandées si la CCNUCC a pris cette même direction. L'Italie a suggéré de coordonner les travaux de l'ISP sur les aléas climatiques extrêmes avec les programmes internationaux et organisations internationales existants. Le délégué de l'Indonésie a souligné le lien entre la fumée et le brouillard dans la dégradation des terres de son pays. La FAO a indiqué que sa vision de la durabilité prévoit l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural et du bien-être social, le renforcement de la résilience des personnes et des écosystèmes, et le renforcement d'une gouvernance efficace des systèmes naturel et humain. Les OSC ont souligné leur rôle dans la collecte et la diffusion de connaissances sur les pratiques locales et traditionnelles, par exemple à travers le PPCS. Safriël a répondu, entre autres, que le concept de NDT doit intégrer la remise en service des terres productives, ainsi que la restauration des services écosystémiques dans leur ensemble.

Facilité par Matthias Magunda (Ouganda) le groupe de contact du CST s'est réuni dans la matinée de vendredi 16 octobre pour conclure les négociations sur les projets de décision restants. Après l'expression de quelques inquiétudes par les participants estimant que le projet de texte ne donnait pas d'instructions claires à l'ISP, le programme de travail de l'ISP a été révisé pour, entre autres: élargir le rôle du Secrétariat en tant que facilitateur et soutien de l'ISP; s'engager plus avant avec l'IPBES, le GIEC et le Rapport mondial sur les terres; et élargir l'examen des cadres d'évaluation de la résilience au-delà du cadre initialement proposé d'Évaluation de la résilience, des modèles d'adaptation et de la transformation.

Vendredi 16 octobre dans l'après-midi, le CST a transmis le projet de décision à la CdP. Le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité les délégués à adopter la décision sur le programme de travail de l'ISP (ICCD/COP(12)/CST/L.4). Le Brésil a demandé: d'ajouter le mot « volontaire » à « cible de NDT » dans les références à sa mise en fonctionnement; de remplacer l'expression « gérer la dégradation des terres » par « lutter contre la DDTS », et, contré par l'Ukraine, de supprimer la référence aux « zones non arides » partout dans le texte. Cuba, avec le Brésil, a demandé d'ajouter le montant des coûts aux objectifs du programme de travail. L'UE a demandé de maintenir la référence à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques conformément à la Stratégie. Il a été décidé de statuer ultérieurement sur la décision pour permettre la révision du texte suite aux discussions informelles.

Jeudi 22 octobre, le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité les délégués à faire part de leurs observations sur le projet de décision révisé relatif au programme de travail de l'ISP. Tout en soutenant le nouveau texte et saluant l'approche de la NDT, le Brésil a souligné que les objectifs originaux de la Convention restent d'actualité et, notant l'importance des moyens de subsistance des communautés concernées, le délégué a estimé qu'il fallait donner une égale importance à l'atténuation des sécheresses et à la lutte contre la désertification. La Turquie a soutenu le programme de travail de l'ISP et a souligné que le « guide d'utilisateur » produit aidera à rapprocher la science et la politique. La décision a été adoptée sans amendements.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(12)/CST/L.4/Rev.1), la CdP appelle, entre autres, l'ISP: à poursuivre son engagement avec l'IPBES, notamment sur l'Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres; à encourager une plus forte participation des experts du fichier d'experts; et à élaborer des synthèses politiques, comprenant des options axées sur les politiques, relatives aux thèmes couverts par le programme de travail.

Portail de partage des connaissances scientifiques et promotion de l'analyse et de la diffusion des meilleures pratiques: Jeudi 15 octobre, le Secrétariat a présenté les documents ICCD/COP(12)/CST/7-ICCD/CRIC(14)/6 et ICCD/COP(12)/CST/INF.5. Hanspeter Liniger, du Secrétariat du Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT), a présenté le système d'établissement des rapports du WOCAT pour les meilleures pratiques en matière de GDT, et a encouragé une augmentation du taux d'établissement des rapports des Parties. Le Secrétariat de la CLD a présenté un rapport d'avancement sur le PPCS, qui est conçu pour être le « pont entre les ponts » en facilitant l'accès à l'information relative aux meilleures pratiques dans les bases de connaissances existantes de la DDTS.

L'Équateur a indiqué avoir présenté des informations à travers PRAIS et a demandé de l'aide pour télécharger ces informations à travers le WOCAT. L'Argentine a demandé des éclaircissements sur la façon de transmettre les rapports nationaux à travers le WOCAT, et a appelé à relier le PPCS aux plateformes nationales de connaissances existantes. L'Afrique du Sud a demandé de l'information sur: le critère de sélection des 15 pays choisis pour le projet pilote de WOCAT; les avantages d'être un partenaire du consortium WOCAT; et les méthodes de contrôle de qualité utilisées par le WOCAT et le PPCS.

La FAO a indiqué que les pays suivants ont été inclus dans le programme pilote du WOCAT: le Lesotho, le Nigeria, la Tunisie, Le Maroc, le Bangladesh, la Chine, la Thaïlande, les Philippines, l'Argentine, le Panama, la Colombie, l'Équateur, la Turquie, l'Ouzbékistan, et la Bosnie-Herzégovine. La déléguée a appelé à des financements additionnels pour déployer le programme WOCAT sur d'autres pays. La Tanzanie a appelé au renforcement des capacités pour établir et transmettre les rapports à travers ce nouveau système.

Liniger a rapporté que l'information sur PRAIS est disponible et qu'il est possible de la chercher à travers le site du WOCAT, et a invité toutes contributions sur la façon dont le matériel de la base de données WOCAT satisfait aux besoins des utilisateurs. Le Secrétariat a indiqué qu'il transmet l'information, mais a estimé que la fiabilité dépend des partenaires.

Lors de la première discussion en séance plénière du projet de décision sur l'amélioration de la diffusion des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, les meilleures pratiques et les histoires de réussites, la Chine, contrée par l'UE et les États-Unis, a suggéré de supprimer l'expression « et les autres Parties en mesure de le faire » dans le paragraphe invitant les Parties développées à fournir des ressources financières. La discussion a été reprise par le groupe de contact conjoint du CRIC et du CST.

Le CST a transmis le projet de décision révisé à la CdP, qui l'a adopté jeudi 22 octobre sans amendements.

Décision finale: Dans sa décision (ICCD/COP(12)/CST/L3./Rev.1), la CdP appelle, entre autres: à l'utilisation et au renforcement du système d'établissement des rapports du WOCAT; à un sujet thématique amélioré sur le « renforcement des capacités et la sensibilisation » établi par le Secrétariat à travers le marché du renforcement des capacités; et le développement continu du PPCS.

QUESTIONS DE PROCÉDURE: Fichier d'experts indépendants: La question a été abordée par le CST jeudi 15 octobre, puis brièvement dans le groupe de contact vendredi 16 octobre, lorsque le projet de décision sur le fichier d'experts indépendants a été transmis au CST avec quelques éclaircissements textuels mineurs.

Dans la discussion au sein du CST, le Secrétariat a présenté le document ICCD/COP(12)/13. Les États-Unis ont suggéré que les experts soient identifiés à travers des sources alternes, telles que Google Scholar, en notant que le fichier est sous-utilisé. L'Argentine s'est dite préoccupée du fait que le fichier n'est rien d'autre qu'une liste d'experts qui ne jouent aucun rôle dans la Convention. Le Maroc a suggéré que chaque pays sélectionne les experts qui appliqueront les meilleures pratiques. Le Kenya a noté le besoin de générer de l'intérêt pour la Convention parmi les experts du fichier. Le Secrétariat a signalé que la Convention elle-même exige du Secrétariat la maintenance du fichier. L'Afrique du Sud a exhorté tous les pays à actualiser leurs listes d'experts.

Dans la plénière du CST de vendredi 16 octobre, les délégués ont examiné le projet de décision (ICCD/COP(12)/CST/L.5). Le Brésil a suggéré un libellé pour empêcher les scientifiques des groupes de discussions internationaux de parler au nom de la CLD. Le délégué a également appelé à un meilleur équilibre régional dans le fichier. La Suisse a souligné que les Parties sont chargées de nommer leurs experts, ce qui garantit l'équilibre régional. Les États-Unis ont précisé qu'il n'y a pas de processus de « sélection » et ont estimé que le nouveau texte proposé pourrait suggérer implicitement un autre système d'élaboration du fichier. Le Secrétariat a précisé que l'Article 24 de la Convention détermine la création du fichier d'experts par un processus de nomination, et que toute sélection dans la participation aux évaluations est conduite par des organisations ou systèmes en dehors du contrôle de la Convention. Avec un amendement stipulant que les scientifiques s'exprimeraient en leur nom propre dans les groupes de discussion internationaux, la décision a été adoptée par le CST, puis par la CdP sans amendement.

Décision finale: Dans la décision (ICCD/COP(12)/CST/L.5), la CdP, rappelant l'Article 24, paragraphe 2 de la Convention, demande, entre autres, au Secrétariat de faciliter la notification aux experts du fichier d'experts indépendants des activités et opportunités pour, entre autres: participer aux manifestations scientifiques, y compris les réunions d'experts techniques et les conférences régionales et internationales; et d'agir en tant que vérificateurs des produits scientifiques élaborés dans le cadre de l'ISP; de participer aux groupes d'experts internationaux et aux

évaluations de la DDTS. La décision signale que les experts expriment leurs points de vue au leur nom propre et non pas au nom de la CLD. La décision prie par ailleurs le Secrétariat d'intégrer la base de données du fichier d'experts indépendants dans le PPCS et encourage les Parties à proposer de nouveaux experts afin d'établir un meilleur équilibre de genre, et à inclure davantage d'experts en sciences sociales et économiques, notamment des experts des savoirs traditionnels et locaux, des savoir-faire et des pratiques.

Programme de travail de la CST 13: Vendredi 16 octobre 2015, le CST a transmis le projet de décision sur le programme de travail de la CST 13 (ICCD/COP(12)/CST/L.6). Le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité les délégués à adopter la décision qui appelle à un examen plus poussé des travaux de l'ISP et à envisager les incidences politiques des produits de l'ISP. Le Brésil a demandé des éclaircissements au sujet des fonctions de vérification du CST sur les travaux de l'ISP. La décision a été adoptée sans amendements.

Décision finale: Dans la décision finale (ICCD/COP(12)/CST/L.6), la CdP appelle la CST 13 à se centrer, entre autres, sur l'examen des travaux conduits par l'ISP au cours de la période biennale 2016-2017 et sur ses résultats généraux depuis sa mise en place afin de décider du fonctionnement futur de l'ISP. La décision appelle également la CST 13 à s'organiser de façon à faciliter un dialogue thématique entre les Parties et l'ISP concernant les incidences politiques des produits scientifiques, et à permettre la formulation de recommandations pertinentes du point de vue politique.

ADOPTION DU RAPPORT DU CST: Vendredi 16 octobre, Mattias Magunda (Ouganda), Vice-Président du CST et Rapporteur, a rapporté les six décisions adoptées par le CST et transmises à la CdP. Les délégués ont élu les Vice-Présidents à la CST 13: Foued Chehad (Algérie); Farah Ibrahim (Koweït); Jorge Luis García Rodríguez (Mexique); et Jean-Luc Chotte (France). Le CST a approuvé le projet de compte-rendu de la réunion, en tenant compte du fait que le Rapporteur le complèterait avec l'aide du Secrétariat.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Le Segment de haut niveau s'est déroulé les 21 et 22 octobre, avec une session d'ouverture, trois tables rondes parallèles et trois sessions de débat.

SESSION D'OUVERTURE: Mardi matin, les délégués ont entendu le discours d'ouverture de Recep Tayyip Erdoğan, Président de la Turquie, qui a, entre autres, mis en exergue la promotion des technologies intelligentes respectueuses du climat en Turquie, ainsi que les investissements dans la réhabilitation des terres. S'exprimant au nom du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, Gyan Chandra Acharya, Sous-secrétaire général et Haut représentant des Pays les moins avancés, des Pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, a exhorté les Parties à soutenir la NDT, dans la mesure où celle-ci promeut la résilience face au changement climatique. Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la CLD, a évoqué la prestance et les

efforts investis dans la construction des pyramides de Giza, en soulignant que les Parties doivent être ambitieuses et bâtir des « pyramides symboliques » de GDT.

La couverture complète du Segment de haut niveau est disponible sur: <http://www.iisd.ca/vol04/enb04264f.html>

TABLES RONDES MINISTÉRIELLES: Du débat international aux initiatives locales: traduire la NDT en actes: Cette table ronde a été présidée par Mahama Ayariga, Ministre de l'environnement, des sciences, des technologies et de l'innovation, Ghana, et modérée par Paddy Woodworth, The Irish Times. Par message vidéo, la Directrice générale du FEM, Naoko Ishii, a annoncé 3 millions USD pour l'établissement par les pays des cibles de NDT. Au cours de la table ronde, les pays ont signalé, parmi les moteurs de la dégradation des terres, la pression démographique, la pauvreté, les changements climatiques et les conflits. De nombreux participants ont souligné que la NDT est devenu un objectif mondial avec l'adoption des ODD. Certains ont évoqué les mesures prises au niveau national. De nombreux participants ont appelé, entre autres: à adopter des outils et des mesures politiques efficaces; à mettre en place des projets techniques et scientifiques; et à dégager des ressources financières pour mobiliser les efforts sur le traitement de la dégradation des terres. Les OSC ont souligné l'importance de prévenir la dégradation des terres plutôt que d'attendre leur réhabilitation.

L'adaptation à la sécheresse: intégrer les politiques de gestion de la sécheresse dans les programmes nationaux et atténuer les effets de la sécheresse: Cette table ronde a été présidée par Pohamba Shifeta, Ministre de l'environnement et du tourisme, Namibie, et modérée par Saadet Oruç, journaliste turc. Les délégués ont discuté, entre autres, des coûts de la prévention des sécheresses comparés à ceux de la gestion des sécheresses; du besoin de politiques et de plans nationaux de prévention; de l'importance des centres régionaux de prévision soutenus par l'Organisation météorologique mondiale; d'intégrer les connaissances traditionnelles aux technologies modernes. Plusieurs Parties ont partagé leurs expériences en la matière; et de traiter conjointement le changement climatique, la réduction des risques de catastrophes, les ODD et la DDTS, en adoptant une approche multinationale pour mettre en œuvre des solutions durables.

L'adaptation aux changements climatiques fondée sur la gestion des terres: la résilience par la gestion durable des terres: Cette table ronde a été co-présidée par Abdeladim Lhafi, Haut commissaire aux eaux, aux forêts et au contrôle de la désertification, Maroc, et Gabriel Quijandria Acosta, Vice-Ministre du développement stratégique des ressources naturelles, Pérou, et modérée par Guillermo Altares, El País. De nombreux pays ont rapporté leurs efforts pour affronter les changements climatiques et la dégradation des terres, y compris à travers: des mesures politiques et législatives; la planification de l'utilisation des terres et la gestion des zones côtières; la conservation des forêts et le contrôle de l'érosion; et l'agroécologie. Quelques interventions ont souligné les financements locaux et l'établissement de mécanismes de

financement, y compris le Fonds pour la NDT. Quelques participants ont souligné le besoin de renforcer la résilience des communautés locales.

Une couverture détaillée des discussions des tables rondes est disponible sur: <http://www.iisd.ca/vol04/enb04264f.html>

DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES:

Mercredi 21 octobre, le Segment de haut niveau a accueilli trois sessions de dialogue avec les parties prenantes.

Droits fonciers (dialogue avec la société civile): Ce dialogue a été présidé par Barbara Thomson, Ministre adjointe aux affaires environnementales, Afrique du Sud, et modéré par Paddy Woodworth, The Irish Times. Kevin Kamuya, Organisation pour le développement Utooni, Kenya, a décrit un plan d'action pour mettre un terme aux « accaparements de terres », comprenant: la régularisation des occupants sans titre; la lutte contre la mauvaise gouvernance et la corruption; et le lancement de réformes participatives des systèmes fonciers. Hindou Oumarou Ibrahim, Coordinateur de l'Association des peuples et des femmes autochtones, Tchad, a souligné les liens entre l'accaparement de terres, la marginalisation, la pauvreté et la radicalisation. Michael Taylor, Directeur de la International Land Coalition, a appelé les gouvernements à reconnaître les droits fonciers coutumiers et a plaidé pour un processus de gestion des terres axé sur les personnes. Les participants ont discuté: de la sécurité foncière et la reconnaissance des droits fonciers coutumiers; des efforts en matière de gestion des forêts communautaires; de la responsabilité des paysans locaux en matière de réhabilitation des terres; de la propriété foncière communautaire; et des campagnes de sensibilisation concernant la sécurité foncière.

Incitations à investir dans la gestion durable des terres (dialogue avec le secteur privé): Ce dialogue a été présidé par Benedetto Della Vedova, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie, et modéré par Peter Bakker, du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD). Rifat Hisarciklioğlu, de l'Union des chambres de commerce de la Turquie, a parlé de la Déclaration d'Ankara récemment adoptée, qui reconnaît les impacts économiques de la dégradation des terres et les avantages financiers et sociaux de la GDT. Bey Soo Khiang, du Groupe APRIL, Indonésie, a rapporté l'objectif de la compagnie de conserver un hectare de forêt naturelle pour chaque hectare donnée en concession. Jai Schroff, PDG de l'UPL, Inde, a affirmé que le secteur privé peut satisfaire les nécessités technologiques et en matière de capacité pour réduire la pression sur la ressource en eau et gérer les eaux usées. Les participants ont abordé: le rôle du secteur privé dans la fourniture d'arguments, de communication et de soutien technique; les difficultés pour le secteur agricole à petite échelle de contribuer à la cible de la NDT; et le besoin que les gouvernements établissent des cadres fiscaux et légaux « correctement structurés » pour inciter le secteur privé à s'engager dans la réhabilitation et la restauration des terres.

L'élaboration d'une législation pour la protection et la remise en état des terres (dialogue avec les parlementaires): Lina Dolores Pohl Alfaro, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de El Salvador, et Ravza Kavakçi-Kan,

Membre du Parlement de Turquie, ont co-présidé le dialogue, qui était modéré par Guillermo Altares, El País. Haroun Habadi, Président du Forum des Parlementaires à la CLD, et Président de l'Assemblée nationale du Tchad, a plaidé pour les meilleures pratiques, le financement et la recherche afin de mener à bien la réhabilitation des terres. Joyce Laboso, de l'Assemblée nationale du Kenya, a suggéré une planification spatiale aux niveaux local et national pour résoudre les conflits d'utilisations concurrentes de terres. Ali bin Saad Altokhais, Membre du Parlement d'Arabie Saoudite, a souligné le besoin de législations claires stipulant l'utilisation durable de l'eau. Maria Lourdes Acosta-Alba, Députée des Philippines, a déclaré que le paysage législatif est « rempli d'intérêts concurrents et de lobbying », en faisant référence à une loi de planification qui languit au Sénat.

Les participants ont abordé les mesures concrètes pour combattre la DDTs, et la coopération entre les diverses parties prenantes pour atteindre la cible de NDT.

SESSION DE CLÔTURE: Lütfi Akça, Sous-secrétaire du Ministère des forêts et des affaires relative à la ressource en eau, Turquie, au nom du Président de la CdP12, a ouvert la session et a invité les Présidents de chacune des sessions à présenter une synthèse des discussions. Une couverture plus détaillée des dialogues est disponible sur: <http://www.iisd.ca/vol04/enb04265f.html>

INCLUSION DES ACTIVITÉS DES OSC DANS LE PROGRAMME OFFICIEL DE TRAVAIL DE LA CDP: SESSION DE DIALOGUE OUVERT

Jeudi 15 octobre, un dialogue en séance plénière avec les OSC a été présidé par Sedat Kadioğlu, du Ministère turc des forêts et des affaires relatives à la ressource en eau, et modérée par Noel Oettlé, du Groupe de suivi environnementale, Afrique du Sud. Le Secrétariat de la CLD a introduit le thème « Démystifier la NDT avec les contributions des OSC ».

Dans une intervention thématique, Jonathan Davies, de l'UICN, a, entre autres: appelé à mettre l'accent sur le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles et la garantie des droits de l'homme, de l'équité de genre et de la sécurité foncière. Aissatou Billy Sow, d'AGUIPER, Guinée, a souligné le besoin de renforcer la présence des OSC dans les PAN et dans les Cadres d'investissements intégrés (CII). Marioldy Sánchez Santivañez, d'AIDER, Pérou, a souligné que toute initiative de NDT doit être l'occasion de renforcer les PAN. Tanveer Arif, de SCOPE, Pakistan, a appelé à équilibrer les approches sociales et écologiques, avec le consentement des communautés concernées.

Serkan Aykut, Association des foresteries de Turquie, a décrit des activités d'information, y compris des excursions étudiantes dans les forêts et la distribution de semis arboricoles. Gloria Musowa, du Centre de formation agricole Kasisi, Zambie, a évoqué l'édition 2014 du Prix Equator à l'initiative qui a identifié 12 projets d'OSC couvrant des activités comme l'écotourisme, le reboisement communautaire et la récupération des eaux. Patrice Burger, de CARI, a plaidé pour la mise en œuvre des ODD en dépit des incertitudes qui planent autour du concept de NDT.

Dans la discussion qui a suivi, les pays ont souligné des questions diverses, comprenant: les cibles en matière de NDT axées sur la réduction de l'empiètement d'espèces ligneuses et sur l'amélioration des moyens de subsistance; le besoin d'un changement de paradigme dans la gestion des terres dégradées; la NDT en tant que processus à long terme; et l'accent sur l'engagement communautaire pour soutenir la GDT dans les zones rurales. À la clôture de la réunion, Kadioğlu a appelé à un « processus inclusif » pour soutenir la NDT.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Les sessions finales de la CdP se sont déroulées vendredi 23 octobre dans la soirée.

Le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité Raymond Baptiste, Président suppléant du CRIC, à présenter un bref résumé de la session du CRIC. La CdP a adopté huit décisions du CRIC sans discussion.

Le Vice-Président de la CdP 12 Kadioğlu a invité les délégués à élire les membres du Bureau autres que le Président. Les délégués ont élu Hamid Čustovič, Bosnie-Herzégovine, Président de la CST 13, et Bukar Hassan, Nigeria, Président du CRIC pour les 15^e et 16^e sessions.

La CdP a ensuite adopté les décisions transmises par le COW.

La CdP a ensuite adopté les décisions relatives: aux Pouvoirs des délégations (ICCD/COP(12)/L.8); le Rapport de la onzième table ronde des membres des Parlements (ICCD/COP(12)/L.3); le Segment spécial: Stimuler la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la CLD (ICCD/COP(12)/L.6); la Déclaration du Forum des entreprises pour la GDT (ICCD/COP(12)/L.11); la Déclaration des OSC présentes à la CdP 12 (ICCD/COP(12)/L.12); et la Déclaration du Forum de la jeunesse (ICCD/COP(12)/L.13).

Concernant les comptes rendus de la session, la CdP a examiné des projets de décision sur: la Déclaration du Forum des syndicats (ICCD/COP(12)/L.10); L'Initiative d'Ankara (ICCD/COP(12)/L.5); la Déclaration ministérielle d'Ankara (ICCD/COP(12)/L.9); et les remerciements aux gouvernement et au peuple de la République de Turquie (ICCD/COP(12)/L.7). Pour chaque décision, la CdP a pris note des déclarations présentées oralement.

La CdP a ensuite adopté le compte-rendu de la réunion (ICCD/COP(12)/L.17) tel qu'oralement présenté par le Rapporteur de la CdP 12, Grammenos Mastrojeni (Italie).

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE: Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la CLD, a présenté la CdP comme un jeu d'échecs. Elle a dit que la terre était comme la reine, avec des rôles multiples, y compris au regard des changements climatiques, mais avec de profondes vulnérabilités également, et elle a estimé que la CdP 12 a envoyé un message clair sur l'importance de traiter la dégradation des terres à l'intention de la Conférence de Paris sur les changements climatiques. Elle a rappelé que Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de la Turquie moderne, avait affirmé « la science est le seul guide valable pour la vie », et a félicité la CdP pour avoir clarifié et élargi ses attentes vis-à-vis de l'ISP.

Plusieurs groupes régionaux ont souligné l'importance de la cible 15.3 des ODD pour la Convention. L'Afrique du Sud, au nom du G-77/Chine, a salué l'initiative et la déclaration d'Ankara, et appelé les pays développés Parties à tenir leurs engagements de soutien. L'UE a déclaré qu'elle travaillera avec le Secrétariat et les Parties pour garantir que l'assistance fournie soit efficace pour faire la différence sur le terrain. L'Arménie, au nom de la CEE, a déclaré qu'elle appliquera désormais la NDT en s'appuyant sur une définition scientifique, et s'est dite impatiente de recevoir de nouvelles orientations. Le Kenya, au nom des États africains, a anticipé avec enthousiasme de travailler avec la Présidence turque de la CdP et le Bureau au cours de la période intersessions pour mettre en œuvre les décisions de la CdP, et a appelé à une plus étroite collaboration Sud-Sud encouragée par le Secrétariat. Le Bhoutan, au nom des États d'Asie et du Pacifique, a signalé le besoin de renforcer les actions pour parvenir à la NDT, avec le soutien du FEM et du MM au niveau mondial et national. Le Brésil, au nom du GRULAC, a salué l'initiative d'Ankara, et appelé à sa mise en œuvre effective.

Un représentant du groupe Jeunesse a donné lecture à la Déclaration de la jeunesse sur la lutte contre la désertification, en appelant à une plus grande représentativité et un plus fort soutien des jeunes dans les processus de la CLD et dans les activités de GDT. Les OSC ont signalé le besoin: d'une attention plus marquée sur l'égalité de genre; d'aborder le lien de causalité entre la DDTS et les migrations, les droits fonciers et les savoirs autochtones dans le cadre de la Convention; et de reconnaître les aspects négatifs potentiels de l'approche de NDT.

Lütfi Akça, Sous-secrétaire au Ministère turc de forêts et des affaires relatives à la ressource en eau, a félicité les participants à la CdP pour leurs accomplissements et a souligné l'importance du message envoyé par la CdP à la Conférence de Paris sur les changements climatiques, et a par ailleurs signalé le niveau de travail requis durant la période intersessions.

Sedat Kadioğlu, Sous-secrétaire adjoint, au Ministère turc de forêts et des affaires relatives à la ressource en eau, au nom du Président de la CdP 12, a sonné la fin de la réunion à 23h54.

BRÈVE ANALYSE DE LA CDP 12

LA CLD: UNE CONVENTION EN MOUVEMENT

Juste avant d'entamer la CdP 12, la Secrétaire exécutive de la CLD Monique Barbut a dit aux journalistes rassemblés pour une conférence de presse d'ouverture que la véritable mesure du succès de la CdP serait l'adoption d'une cible quantitative pour la Convention. La CCNUCC a pour objectif de limiter l'augmentation de la température globale à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, la Convention sur la diversité biologique dispose des cibles d'Aichi, a-t-elle indiqué, et la CLD devrait profiter de ces travaux pour définir la notion de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), tout juste entérinée dans la cible 15.3 des ODD. Ce qui était autrefois perçu comme un parcours intrépide pour la CLD est soudain devenu un accomplissement capable de « changer la donne », lorsque la CdP a adopté sans encombre une décision stipulant

que les efforts déployés pour atteindre la cible 15.3 des ODD « constituent un véhicule solide pour la mise en œuvre de la CLD », et invitant les pays à fixer des cibles volontaires de NDT.

Les négociations sur cette décision, présentée comme « finement équilibrée » par un délégué, ont montré que les Parties à la CdP 12 sont très attentives au chemin parcouru par la Convention, mais aussi aux possibilités qui s'offrent à elles pour l'avenir. Cette analyse explore la façon dont la CLD, à l'aube de sa troisième décennie, s'efforce d'assurer un équilibre entre son mandat principal et les nouveaux défis et opportunités, de façon à garantir sa pertinence dans les années à venir.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ICI À 2030 ET CONFÉRENCE DE PARIS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: UNE LIGNE DE VIE POUR LA CLD?

La CdP 12 occupait une place de tout premier plan dans le calendrier intergouvernemental du développement durable. S'ouvrant un mois après le lancement retentissant du Programme de développement durable d'ici à 2030, la CdP s'est aussi déroulée un mois avant l'ouverture de la très attendue Conférence de Paris sur les changements climatiques. Ces deux événements ont eu une profonde incidence sur les discussions et décisions de la CdP et de ses organes subsidiaires.

Dans les mois qui ont précédé le Sommet de Rio+20 en 2012, le précédent Secrétaire exécutif de la CLD, Luc Gnacadja, a travaillé sans relâche pour promouvoir le concept de zéro dégradation terres. Ce concept a ensuite été reformulé dans le rapport L'avenir que nous voulons comme « l'effort pour parvenir à monde neutre en matière de dégradation des terres dans le contexte du développement durable », puis incorporé à la cible 15.3 des ODD dans le Programme de développement durable d'ici à 2030, adopté en septembre 2015.

Les nombreuses références à la cible 15.3 des ODD dans les résultats de la CdP 12 constituent des accomplissements significatifs pour ceux qui, comme les OSC, se sont longuement battus pour obtenir un « ODD sur les terres », notamment si on tient compte des difficultés rencontrées deux ans auparavant par la CdP 11 pour négocier une cible mondiale sur les terres. La focalisation sur la NDT a suscité quelque inconfort chez certaines Parties concernant les incidences que cela aurait sur la vocation initiale de la Convention à promouvoir des mesures ascendantes dans les zones arides. Ceux qui hésitaient encore à admettre pleinement une cible mondiale sur la NDT ont tout de même reconnu que le Programme 2030 place la CLD dans une approche d'exploration des frontières et peut aider à revitaliser les actions sur le terrain, comme cela a été exprimé dans le texte largement bien accueilli relatif à l'adoption de cibles volontaires au niveau national. Dans leur décision finale, les Parties ont reproduit l'équilibre entre la reconnaissance de « la nature intégrée, indivisible et globale et l'applicabilité universelle » des ODD, et le besoin que chaque gouvernement « décide de la façon dont ces objectifs ambitieux et mondiaux doivent être incorporés dans les processus, politiques et stratégies de planification nationale ».

Au cours des deux premières années de son mandat de Secrétaire exécutive, Barbut a repris la barre de la NDT, non seulement pour la dernière étape avant le Sommet des Nations Unies sur le développement durable, mais aussi en vue de la Conférence de Paris sur les changements climatiques en décembre 2015. À Ankara, elle a souligné les conclusions préliminaires du Rapport mondial sur les terres (en cours), selon lesquelles la remise en état des près de 12 millions d'hectares de terres dégradées par an pourrait combler « la moitié du fossé d'émissions restant ». D'autres ont souligné les liens entre les deux programmes durant le Segment de haut niveau, et le Ministre français du développement international a notamment assuré aux délégués à la CdP 12 que la CdP 21 à la CCNUCC mettra en exergue les interconnexions entre la DDTs et le climat, ainsi que la sécurité alimentaire. La décision de la CdP 12 relative aux synergies entre les conventions de Rio, qui approuve l'utilisation de trois indicateurs de progrès fondés sur les terres pour les trois conventions, était une proposition tangible de la CLD pour reconnaître les liens avec ses conventions sœurs en s'appuyant sur sa longue trajectoire d'élaboration d'indicateurs permettant de surveiller la réalisation des objectifs stratégiques définis dans sa Stratégie.

RENÉGOCIER LA PERTINENCE DE LA CLD DANS UN MONDE EN PLEIN CHANGEMENT

Autre discussion de la CdP que les participants ont considéré comme le reflet des efforts de la Convention pour répondre aux nouvelles réalités tout en restant consciente de son mandat: l'accord de la CdP 12 visant à prendre en compte les conditions régionales et nationales particulières. De la même façon, les discussions relatives à l'interface science-politique et au programme de travail du Secrétariat et du MM, ont été perçues comme autant de signes de l'évolution des structures institutionnelles de la Convention.

Les débats sur la NDT ont fait avancer la CLD sur l'un de ses paradoxes historiques: comment allier la particularité des pays africains et le cadre d'une convention globale. Ces dernières années, les pays visés à l'Annexe V ont insisté sur la pertinence de la Convention pour les questions de dégradation des terres au-delà des zones arides, semi-arides et subhumides sèches en Afrique, et ont appelé la CLD à réexaminer son champ d'application. La décision de la CdP 12 sur cette question tient compte des « conditions nationales et régionales particulières » en reconnaissant qu'une « part significative de la dégradation des terres se produit au-delà des zones arides, semi-arides et subhumides sèches ». Cette décision était perçue par beaucoup comme une solution longuement attendue pour reconnaître que la dégradation s'étend au-delà des terres arides, sans pour autant altérer le champ d'application d'un accord juridiquement contraignant d'une façon qui entraînerait une réévaluation de leurs ratifications par les Parties. Plusieurs délégués ont félicité le groupe de contact pour avoir atteint un consensus dans un processus où « chaque mot et chaque virgule ont été attentivement analysés », selon la formule d'un délégué de l'UE.

La structure par laquelle les orientations scientifiques de la Convention sont convoquées vers un autre domaine démontre que la Convention est « en mouvement ». Tout en reconnaissant que les trois Conférences scientifiques ont engagé de nombreux scientifiques dans le travail de la Convention, la CST 12 s'est centrée sur l'ISP mandatée par la CdP 11 comme mécanisme le plus adapté pour alimenter la CLD en conseils scientifiques. Les délégués ont demandé à l'ISP de lancer et de coordonner des interactions avec le GIEC sur les liens entre désertification/dégradation des terres et changements climatiques, et sur leurs effets sur le bien-être humain, et de produire des synthèses politiques relatives aux incidences politiques des dernières évolutions de la recherche scientifique pour la DDTS, l'adaptation fondée sur la gestion des terres et l'atténuation des changements climatiques. Par ailleurs, le Secrétariat, avec le soutien de l'ISP, a été prié « d'explorer les avancées dans l'élaboration d'observatoires internationaux interopérables... de façon à assurer que les besoins en matière de suivi et d'évaluation pour la DDTS et la NDT soient pleinement intégrés dans les efforts existants pour collecter systématiquement des observations environnementales ». Ces exemples ont été cités pour illustrer le conseil relativement précis et opportun que l'ISP peut apporter aux questions listées à l'ordre du jour de la CLD. À cet égard, les participants ont noté le contraste entre le potentiel de l'ISP à apporter des contributions simples et le conseil scientifique que pourrait fournir une conférence scientifique organisée sur un thème négocié. Quoi qu'il en soit, certains ont averti que l'ISP devra tenir ses promesses relativement vite, étant donnée la propension du CST à expérimenter de nouveaux mécanismes.

Même si certains ont trouvé que les négociations sur les programmes de travail du Secrétariat et du MM pour la prochaine période biennale étaient tout aussi longues que lors des CdP précédentes, plusieurs délégués ont perçu un ton différent du fait qu'ils étaient libérés des débats institutionnels relatifs au Mécanisme mondial, mais peut-être aussi et surtout, parce qu'ils examinaient pour la première fois un budget à croissance nominale nulle proposé par le Secrétariat. Les délégués ont attentivement évalué le programme de travail proposé et ont adopté plusieurs initiatives proposées par le Secrétariat et le MM, y compris l'extension du projet pilote du MM pour élaborer dans 14 pays des cibles et indicateurs de NDT au niveau national et la possible création d'un fonds indépendant pour la NDT. Certains ont signalé que les décisions reflètent le désir de la Convention d'exploiter l'élan que la cible des ODD sur la NDT et ses liens aux problématiques des changements climatiques pourraient donner aux questions de DDTS, et d'autres ont cependant indiqué que les Parties n'ont pas approuvé toutes les propositions de changement. Par exemple, la CdP 12 n'a pas statué sur la proposition de modifier la fréquence des rapports nationaux ni celle des réunions intersessions du CRIC de deux à quatre ans. Au lieu de cela, à la suite de longues négociations dans le groupe de contact du CRIC, les délégués ont décidé de convoquer un « CRIC méthodologique » avant le CdP 13, pour examiner l'exercice d'établissement de cibles de NDT et les projets pilotes. Dans ce cas, la CdP a préféré préserver l'option de surveiller les

travaux de la Convention sur la NDT de manière plus fréquente, au vu du manque de clarté concernant la procédure à adopter pour établir des rapports relatifs à la cible 15.3 des ODD et des discussions en cours sur la façon d'aligner une future stratégie sur la cible de NDT, entre autres motifs.

GARANTIR LA PERTINENCE DE LA CDP 12 SUR LE LONG TERME

Au cours de la session de clôture de la CdP 12, les délégués et le Secrétariat clairement exténués ont été heureux de voir que la Convention avance dans la bonne direction. Dans ces propos de clôture, la Secrétaire exécutive a noté que la CdP 12 et les décisions relatives à la NDT ont donné à la CLD des règles du jeu claires et une direction pour les 15 prochaines années. Les décisions de la CdP 12 ont été perçues comme les garanties d'une plus grande pertinence de la Convention dans le contexte du programme mondial de développement durable, et non pas simplement à travers la cible 15.3 des ODD, mais aussi par sa compétence au-delà des terres arides et la relation entre la NDT et les changements climatiques. Dans la décision de la CdP 12 relative à l'intégration des ODD et des cibles dans la CLD, le Secrétariat a reçu l'ordre, « en tant qu'institution leader en matière de DDTS », de prendre l'initiative de coopérer pour atteindre la cible 15.3 des ODD. Certains ont par ailleurs signalé que la NDT a déjà attiré des promesses de financement du FEM et de la Turquie, à travers son Initiative d'Ankara, pour aider à l'établissement de cibles nationales de NDT, ainsi que du secteur privé, et ont suggéré que ces annonces sont autant de signes du fait que la NDT pourrait bien « changer la donne ». Nonobstant, d'autres ont averti que ces nouvelles opportunités ne permettront à la CLD d'avancer que si les racines de la Convention et sa vocation initiale à satisfaire les besoins du niveau local sont respectées. Les participants ont quitté la CdP 12 avec un optimisme prudent à cet égard, en reconnaissant qu'ils vont devoir travailler d'arrache-pied pour s'assurer que la CLD puisse dépasser un simple ensemble de textes savamment négociés lors de la CdP 12 et se montrer collectivement efficace sur l'objectif d'un monde neutre en dégradation des terres.

RÉUNIONS À VENIR

Deuxième réunion du GIE-ODD: La deuxième réunion du Groupe interinstitutionnel d'experts sur les indicateurs pour les ODD (GIE-ODD) est organisée par la Division de statistiques des Nations Unies. Les objectifs de la réunion sont: d'examiner la liste des possibles indicateurs mondiaux; d'aborder le cadre mondial d'indicateurs, les liens entre les cibles et les questions critiques, y compris la désagrégation des données; et de discuter du plan de travail et des prochaines étapes. **dates:** 26-28 octobre 2015 **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** Division de statistiques des Nations Unies **fax:** +1-212-963-9851 **email:** statistics@un.org **www:** <http://unstats.un.org/sdgs/meetings/iaeg-sdgs-meeting-02>

Cinquième conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique: La série de conférences sur les changements climatiques et le développement en Afrique (CCDA) a été conçue comme un forum annuel

permettant d'établir des liens entre la science climatique et les politiques de développement en encourageant des discussions transparentes entre les principales parties prenantes des communautés du climat et du développement. **dates:** 28-30 octobre 2015 **lieu:** Victoria Falls, Zimbabwe **contact:** Centre africain de politique climatique **téléphone:** +251-11-551-7200 **fax:** +251-11-551-0350 **email:** info@climdev-africa.org **www:** <http://www.climdev-africa.org/ccda5>

Suivi et examen du programme de développement pour l'après-2015 à la 6^e réunion des partenaires du GLTN:

Cet événement de haut niveau évoquera les prochaines étapes de la mise en œuvre des ODD, en mettant l'accent sur le rôle potentiel du Réseau mondial d'outils pour la gestion des terres (GLTN) pour aider les gouvernements nationaux à conduire le suivi et l'examen des ODD relatifs aux sols et aux terres. L'événement est co-organisé par les partenaires, dont l'Institut d'études avancées sur la durabilité (IASS), ONU-Habitat et le PNUE. **date:** 2 novembre 2015 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Oscar Schmidt, IASS **téléphone:** +49-331-288-224 31 **email:** Oscar.schmidt@iass-potsdam.de **www:** <http://globalsoilweek.org/thematic-areas/sustainable-development-goals/sustainable-production-of-biomass/post-2015-development-agenda-nairobi>

19^e réunion du OSASTT de la CDB et 9^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention: La 19^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT 19) et la neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique (CDB) se tiendront consécutivement. **dates:** 2-7 novembre 2015 **lieu:** Montréal, Québec, Canada **contact:** Secrétariat de la CBD **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/doc/?meeting>

6^e Réunion des partenaires du GLTN: Le GLTN est une alliance de partenaires mondiaux, régionaux et nationaux qui contribuent à l'atténuation de la pauvreté à travers des réformes foncières, une meilleure gestion des terres et la sécurité foncière. La 6^e réunion des partenaires s'appuie sur les discussions précédentes sur des questions telles que: les partenariats, le renforcement des capacités et le développement et la diffusion d'outils fonciers sensibles aux problématiques de genre et à la pauvreté. **dates:** 3-5 novembre 2015 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** ONU-Habitat **téléphone:** +254-207-623858 **email:** gltn@unhabitat.org **www:** <http://gltn.net/index.php/events/50-6th-gltn-partners-meeting>

Sommet 2015 du G20: La Présidence turque du Groupe de 20 (G20) accueillera le Sommet du G20. Le Sommet vise à conclure des résultats pratiques dans les domaines prioritaires, tels que le développement, le changement climatique, le financement du changement climatique, le commerce, la croissance et l'emploi. **dates:** 15-16 novembre 2015 **lieu:** Antalya, Turquie **contact:** Ministère turc des affaires étrangères **email:** G20info@mfa.gov.tr **www:** <https://g20.org/>

Réunion 2015 des Chefs de gouvernements du

Commonwealth: La réunion des Chefs de gouvernements du Commonwealth (CHOGM) se tient tous les deux ans et constitue le plus haut corps consultatif et de formulation de politiques. La CHOGM 2015 se déroulera sous le thème « Ajouter de la valeur au niveau mondial » et abordera la façon d'utiliser les points forts du Commonwealth dans les politiques internationales pour influencer les questions mondiales. Il inclura des forums de la jeunesse, des femmes, des entreprises et de la société civile. **dates:** 27-29 novembre 2015 **lieu:** Malta **contact:** Équipe spéciale de la CHOGM2015 **téléphone:** +356-2200-2830 **www:** <https://chogm2015.mt/about>

CdP 21 à la CCNUCC: La CdP 21 et les réunions associées se dérouleront à Paris. **dates:** 30 novembre - 11 décembre 2015 **lieu:** Paris, France **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **email:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://www.unfccc.int>

Journée mondiale des sols – édition 2015: La journée mondiale des sols 2015 a pour thème « Les sols, un terrain solide pour la vie ». **date:** 5 décembre 2015 **lieu:** partout dans le monde **contact:** Secrétariat du Partenariat mondial pour les sols **email:** GSP-Secretariat@fao.org **www:** <http://www.fao.org/globalsoilpartnership/world-soil-day/en/>

Deuxième réunion du Comité des représentants

permanents du PNUE: Le Comité des représentants permanents du PNUE à composition non limitée participera des préparatifs en vue de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. **dates:** 15-19 février 2016 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Jorge Laguna-Celis, Secrétaire aux organes directeurs **téléphone:** +254-20-7623431 **email:** unep.sgb@unep.org **www:** <http://www.unep.org/about/sgb>

IPBES 4: La quatrième session plénière de l'IPBES rapportera ses avancées, y compris sur le programme de travail 2014-2018 de la Plateforme, les arrangements budgétaires et financiers, la communication et l'engagement des parties prenantes, et les arrangements institutionnels. Les Journées des parties prenantes à l'IPBES seront organisées avant la réunion, les 20 et 21 février, pour fournir aux observateurs et aux parties prenantes des mises à jour sur le processus et sur leur engagement. **dates:** 22-28 février 2016 **lieu:** Kuala Lumpur, Malaisie **contact:** Secrétariat de l'IPBES **téléphone:** +49-228-815-0570 **email:** secretariat@ipbes.net **www:** <http://www.ipbes.net/index.php/plenary/ipbes-4>

Réunion des OSASTT et SBI à la CDB: La 20^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la CDB se déroulera en avril, et sera suivie de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre de la CDB en mai. **dates:** 25 avril - 6 mai 2016 **lieu:** Montréal, Québec, Canada **contact:** Secrétariat de la CBD **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/meetings/>

Deuxième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE): L'ANUE du PNUE se réunira pour la deuxième fois, en tant que niveau le plus élevé de gouvernance des affaires environnementales internationales au

sein du système des Nations Unies. **dates:** 23-27 mai 2016 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Jorge Laguna-Celis, Secrétaire aux organes directeurs **téléphone:** +254-20-7623431 **email:** unep.sgb@unep.org **www:** <https://www.myunep.org>

50^e Réunion du Conseil du FEM: Le Conseil du FEM se réunit deux fois par an pour approuver de nouveaux projets présentant des avantages environnementaux au niveau mondial, dans le cadre des domaines d'intervention du FEM, y compris la dégradation des terres, et dans le cadre des programmes d'approche intégrée du FEM. **dates:** 6-9 juin 2016 **lieu:** Washington D.C., États-Unis **contact:** Secrétariat du FEM **téléphone:** +1-202-473-0508 **fax:** +1-202-522-3240 **email:** secretariat@thegef.org **www:** <https://www.thegef.org/gef/calendar-date/2016-06>

Forum politique de haut niveau sur le développement durable: Le quatrième Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN), réuni sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), sera suivi d'une réunion ministérielle de trois jours. **dates:** 11-20 juillet 2016 **lieu:** Siège des Nations Unies à New York **contact:** Marion Barthelemy **téléphone:** +1-212-963-4005 **email:** barthelemy1@un.org **www:** <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

Journée mondiale de lutte contre la désertification: La journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse se déroule chaque année le 17 juin, et souligne le besoin de freiner la désertification et de renforcer sa visibilité dans les programmes environnementaux internationaux. **date:** 17 juin 2016 **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898/99 **email:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int/en/programmes/Event-and-campaigns/WDCD/Pages/default.aspx>

CRIC 15: Conformément à la décision ICCD/CRIC(14)/L.5 de la CdP 12, et sous réserve des ressources disponibles, la CRIC 15 se déroulera pendant trois à cinq jours entre juillet 2016 et mars 2017. Elle se tiendra dans le lieu qui sera le plus rentable entre Bonn, Allemagne et tout autre centre de conférences des Nations Unies, dans le cas où aucune Partie ne se porte volontaire pour accueillir la session. **dates:** à confirmer **lieu:** à confirmer **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898/99 **email:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>

CdP 22 de la CCNUCC: La CdP 22 à la CCNUCC se tiendra du 7 au 18 novembre 2016. Le Maroc a offert d'accueillir la CdP. **dates:** 7-18 novembre 2016 **lieu:** Marrakech, Maroc **contact:** Secrétariat de la CCNUCC **téléphone:** +49-228-815-1000 **fax:** +49-228-815-1999 **email:** secretariat@unfccc.int **www:** <http://unfccc.int/2860.php>

CdP 13 à la CDB, la CdP/RdP 8 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et la CdP/RdP 2 du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages: Ces réunions se dérouleront simultanément. **dates:** 4-17 décembre 2016 **lieu:** Cancún, Mexique **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/>

CdP 13 à la CLD: La CdP 13 est provisoirement prévue à Bonn, en Allemagne, à l'automne 2017, ou en tout autre lieu disposé par le Secrétariat en consultation avec le Bureau de la CdP, dans le cas où aucune Partie ne se porte volontaire pour accueillir la session et couvrir le coût additionnel. **dates:** dernier trimestre 2017 **lieu:** à confirmer **contact:** Secrétariat de la CLD **téléphone:** +49-228-815-2800 **fax:** +49-228-815-2898/99 **email:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>

GLOSSAIRE

AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CEE	Europe centrale et orientale
CII	Cadres d'investissements intégrés
CLD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COW	Comité plénier
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GDT	Gestion durable des terres
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
GTI	Groupe de travail intergouvernemental
IPBES	Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
ISP	Interface science-politique
MM	Mécanisme mondial
MoU	Mémorandum d'accord
NDT	Neutralité dans la dégradation des terres
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PAN	Programme d'action national
PPCS	Portail de partage des connaissances scientifiques
PRAIS	Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre
SFI	Stratégies de financements intégrés
Stratégie	Plan-cadre stratégique décennal pour l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention (2008–2018)